



Huile d'olive conditionnée Un segment en plein essor ?

A LA UNE

Enquête CCITF
Investissement, une
amorce même sans
confiance ?

SECTEURS

Le tourisme médical
attire annuellement 5
Millions de personnes

CHALLENGE

Programme Raidet
3.679 projets
féminins financés
et 5.605 emplois
créés!

DIASPORA

Vers la mise en place
d'une plateforme
digitale pour
communiquer avec les
Tunisiens à l'étranger

نجاح حرفائنا هو نجاحنا

أكثر من 900 000 حريف
نرافقوهم في رحلة نجاحهم



WMC Editions Numériques

Société éditrice : IMG sa

ADRESSE :

Rue Lac Victoria-Rés.Flamingo
les Berges du Lac - Tunis
Tél. : (+216) 71 962 775
(+216) 71 962 617
(+216) 21 18 18 18
(+216) 20 313 314
(+216) 55 313 314
Fax : (+216) 71 962 429
Email : img@planet.tn
www.webmanagercenter.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Hechmi AMMAR

RÉDACTEURS EN CHEF

Amel BelHadj Ali
Talal Bahoury

RÉDACTION

Ali Driss
Khmaies krimi
Hajer Krimi
Amani ibrahimi
Sarrah Boudali

PHOTOS

Anis MILI

DESIGN INFOGRAPHIE

Hynd GAFSI
Hela AMMAR

DIRECTION COMMERCIALE

Meryem BEN NASR

ADMINISTRATION

Raja Bsaies
Walid Zanouni

FINANCE

Mohamed El Ayed

Prix : 3 Dinars

Abonnement annuel : 120 Dinars
(inclus 2 mois gratuits)

CopyRight

Internet Management Groupe - IMG

WEBMANAGERCENTER *Le mag*

Hebdomadaire n°180 du 15 Février 2024



Dettes libyennes vis-à-vis des entreprises tunisiennes : **De nouveaux signes positifs mais...**

Moult indices montrent que le délicat problème de la dette libyenne envers les entreprises tunisiennes serait, enfin, sur la voie d'être résolu.



Enquête CCITF : **Investissement, une amorce même sans confiance ?**

« Un Etat qui pédale le nez dans le guidon, sans vision pour l'intérêt bien compris du présent et de l'avenir du pays » cela résume la stratégie économique de la Tunisie dite par Hechmi Alaya dans le dernier numéro d'Ecoweek.



Le tourisme médical attire annuellement 5 Millions de personnes

Pas moins de 5 millions de touristes visitent la Tunisie pour la balnéothérapie et la bonne qualité des sites et centres de thalassothérapie dans les différentes régions du pays. C'est du moins, si on croit de récentes statistiques fournies aux médias par l'Office national du thermalisme.



Programme Raidet : **3.679 projets féminins financés et 5.605 emplois créés !**

Le programme de l'entrepreneuriat féminin et l'investissement « Raidet » a permis le financement de 3.679 projets de femmes, qui ont contribué à la création de 5.605 emplois directs, et moyennant une enveloppe dépassant 35,5 millions de dinars...



BOURSE



AFRIQUE



ACTUALITÉS



IDÉES & DÉBATS



SPORT



Tunisiens à l'étranger : **Démarrage de l'obtention de l'identité numérique et de retrait des documents d'état civil**

Les Tunisiens à l'étranger ont commencé depuis hier, vendredi 9 février 2024, à obtenir leurs identités numériques, à accéder au portail citoyen, à retirer les documents d'état civil...



Exposition Mövenpick Hôtel du Lac : **clin d'œil à la Saint Valentin !**

Un décor féérique pour une expo de peinture hors normes. Un brassage de couleurs du meilleur goût. Malgré les rigueurs de la météo qui caractérisent le mois de février, fait un pied de nez à la chute du baromètre narguant le froid ainsi que le vent qui souffle par rafales...



À VOTRE SERVICE
ET *plus* ENCORE



TUNISIE



www.comar.tn



Tunisie

La paupérisation, la règle au lieu de politiques avisées pour la création de richesses ?

Sur le dernier rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°243 de décembre 2023 publié par le Think tank « International Crisis Group » consacré à la Tunisie et intitulé : « Tunisie,

éviter le défaut de paiement et préserver la paix » nous pouvons lire ce qui suit : Un Tunisien pro-Saïed a déclaré que de nombreuses personnes défavorisées espéraient que

les riches allaient s'appauvrir, « parce que si tout le monde s'appauvrit, la société deviendra plus juste ».

Un habitant de Sfax a déclaré que certains essayaient de se convaincre que «les citoyens récupérerai-ent l'argent que les décideurs précédents avaient détourné» une fois que le projet de Kais Saïed aura abouti !

La vision de Kais Saïed pour la Tunisie serait-elle plus de paupérisation pour plus d'égalité?

Nous ne pouvons croire que le discours du président apprécié par les défavorisés, les déçus et les démunis soit celui qu'il veut pour le pays. Un leader n'est-il pas censé tracer le chemin de la prospérité, de l'aisance et même de l'opulence pour ses concitoyens ? N'est-il pas censé donner aux plus pauvres les moyens de devenir plus riches ?

 **«Si la pauvreté avait été un homme, je l'aurais tué.» - Omar Ibnou Al Khattab**

Ne doit-il pas créer un modèle économique permettant au pays de sortir de la pauvreté par la création de la richesse, le développement économique, la croissance et la lutte contre le chômage ?

En fait, si lutte, il doit y avoir, ne devrait-elle pas être surtout celle contre la pauvreté ?

L'inspirateur symbolisant la justice et l'égalité en Islam « Omar Ibnou Al Khattab », ne s'est-il pas écrié un jour « Si la pauvreté avait été un homme, je l'aurais tué » ? Alors pourquoi, s'acharner-t-on à tuer toute velléité de richesse, de mieux-être et vivre, la libre initiative et l'ambition sous différents titres et en prime, celui de la lutte contre la corruption, les mettant presque tous dans le même sac et considérant les victimes innocentes de cette lutte aveugle comme un dommage collatéral ? Pourquoi la Tunisie est-elle devenue incapable de créer de la richesse ?

Hechmi Alaya, que nous citons souvent parce que l'un des rares économistes qui osent parler de la réalité économique de la Tunisie, rappelle dans le dernier numéro d'Ecoweek qu'avec 2024, la Tunisie aborde la 17ème année d'une crise économique qui perdure et presque deux décennies tout au long desquelles elle a vécu au-dessus de ses moyens sacrifiant son avenir et en prime l'investissement !

D'ailleurs au train où vont les choses, on finira par croire qu'investir en Tunisie est un anathème ! Car outre les procédures administratives lourdes et interminables même l'accompagnement des investisseurs par les banques est devenu « condamnable » tant par certains discours

populistes. Ceux qu'on appelle « les bechmergas » des réseaux sociaux en Tunisie auraient pour mission principale l'attaque sur la base très souvent de délations, des banquiers, investisseurs et hauts cadres administratifs avisés et clairvoyants faisant l'amalgame avec certains coupables d'avoir enfreint les lois ou de s'être adonnés à de mauvaises pratiques !

 **«Investir pour une entreprise est un acte qui témoigne d'une certaine confiance dans le présent et l'avenir du pays.» - Hechmi Alaya**

Comment un Etat peut faire de l'investissement public lorsque ses trois banques sont handicapées par les réglementations et les procès?

Les trois plus grandes banques publiques, qui représentent plus de 41% des actifs totaux du secteur bancaire, souffrent aujourd'hui d'avoir osé accompagner des investisseurs parce que croyant aux projets porteurs et pensant avoir la liberté de concurrencer les banques privées.

Des cadres bancaires comparaissent régulièrement devant des brigades spécialisées dans les infractions économiques. Un banquier,

qui préfère taire son nom, s'est indigné : « Il est triste de voir la crème de la clientèle ainsi que des cadres de très haute facture victimes de dossiers sans grande consistance, harcelés par la justice, fuir les banques publiques qui évoluent positivement et déploient d'énormes efforts pour sortir du dilemme des créances accrochées et s'imposer en tant que leaders sur la scène financière nationale ».

Les intentions d'investissement n'ont jamais été aussi anémiques déplore Hechmi Alaya. « Investir pour une entreprise est un acte qui témoigne d'une certaine confiance dans le présent et l'avenir du pays, un gage que demain les richesses et les emplois seront plus abondants. De ce point de vue, les données publiées par l'Agence en charge de la promotion des investissements industriels ne sont guère rassurantes.

«Le site Tunisie reste compétitif si seulement on essayait de « vendre » pour une fois un discours rassurant.»

Jamais l'APII n'a enregistré des intentions d'investissement aussi faibles depuis l'année 2010 : près de onze mille projets dans l'industrie et dans les services d'un coût total en dinars courants,

d'un peu plus de 3 milliards de dinars (3051,3 MDT) soit bien moins que les 4 milliards (3956,1 MDT) de 2010. Des projets qui envisagent la création de 69.250 emplois contre plus de 142 mille emplois en 2010.

Cette chute aux enfers est particulièrement patente dans l'industrie : de l'équivalent de 5,1% du PIB en 2010, les projets portés par les promoteurs industriels ont dégringolé à moins de 1,5% du PIB en 2023. Dans les industries exportatrices, le phénomène tourne au cauchemar : le nombre de projets a été amputé de plus de la moitié (1.585 en 2010 vs 643 en 2023) pour des mises en dinars courants passant de 1,9 milliards de dinars en 2010 à moins d'un milliard en 2023 ».

Ne nous étonnons pas de pareille situation lorsque nous savons qu'investisseurs, entrepreneurs et présidents de groupes peuvent être interdits de voyage au moindre doute à cause de n'importe quelle délation, du genre de celles, qu'on jetait du temps de Ben Ali, aux orties la considérant peu crédible parce que provenant de source anonyme ou peu fiable.

Et pourtant...

Le site Tunisie reste compétitif si seulement on essayait de « vendre » pour une fois un discours rassurant, rassérénant pour

rendre la foi des investisseurs nationaux en leur pays et la confiance des internationaux dans l'Etat de droit.

La paix sociale, les compétences

«Il ne faut pas croire en une stabilité durable sans un sérieux effort de réforme.»

qui distinguent la Tunisie d'autres sites malgré le départ de milliers d'entre elles et une stabilité politique même si critiquée et décriée par nombre d'opposants et indépendants, sont importantes.

Reste qu'il ne faut pas croire en une stabilité durable sans un sérieux effort de réforme, sans redonner de l'espoir, sans encourager les ambitions et sans apporter des solutions concrètes à une réalité économique qui risque de métamorphoser les postures des partisans et de compromettre les perspectives de sauvetage du pays. Les griefs des opposants pourraient rejoindre les frustrations de ceux et celles auxquelles on n'offre pas les moyens de passer du stade de la précarité à celui d'une meilleure sécurité économique et un bien-être social.

Amel BelHadj Ali



Enquête CCITF

Investissement, une amorce même sans confiance ?



« Un Etat qui pédale le nez dans le guidon, sans vision pour l'intérêt bien compris du présent et de l'avenir du pays » cela résume la stratégie économique de la Tunisie dite par Hechmi Alaya dans le dernier numéro d'Ecweek. Hechmi Alaya y parle aussi des risques pris par l'Etat en imposant à la BCT le financement du budget par un prêt direct de 7 milliards de dinars.

«Un Etat qui pédale le nez dans le guidon, sans vision pour l'intérêt bien compris du présent et de l'avenir du pays» - Hechmi Alaya, économiste

L'éminent économiste, qui n'est pas un faux expert, de ceux dont le rôle est de rassurer certains décideurs publics, preneurs de mauvaises décisions, sur leur fausse démarche, précise que 20,3% du déficit des transactions courantes des cinq dernières années (2018-2022) a été couvert par les entrées nettes de capitaux d'investissements étrangers et « qu'empiéter sur l'indépendance de la Banque centrale, c'est aggraver le phénomène de fuite des investissements étrangers. Un abandon déjà à l'œuvre depuis des années ».

Paradoxalement, l'enquête menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Tuniso-française parle d'un vent d'optimisme pour 2024. Ainsi, plus de 43% des entreprises envisagent une augmentation de leurs investissements, 30% s'orientent vers des investissements stables et 27% seulement envisagent des investissements en baisse pour l'année 2024. Pour la majeure partie des entreprises françaises et tunisiennes, l'année 2024 se veut être une année de relance des investissements.

Les chiffres illustrant les performances des entreprises concernées par l'enquête, dans l'ensemble assez positifs, traduisent la résilience des entreprises tunisiennes et françaises dans un contexte économique difficile a rapporté Mohamed Louzir, secrétaire général de la CCITF lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du résultat de l'enquête, en présence de Khalil Chaibi, président de la Chambre.

Ainsi, alors que Hechmi Alaya, parle de la baisse du moral des chefs d'entreprises industrielles au dernier trimestre de l'année 2023. Une baisse particulièrement importante dans les industries agroalimentaires, dans les industries du textile, de l'habillement & du cuir ainsi que dans les industries des matériaux de construction, à la CCITF, les entreprises prévoient une année 2024 positive et optimiste en matière de chiffre d'affaires.

«Empiéter sur l'indépendance de la Banque centrale, c'est aggraver le phénomène de fuite des investissements étrangers» - Hechmi Alaya, économiste

Alors que dans Ecoweek, on parle de la détérioration de la situation des entreprises industrielles

exportatrices (industries du textile & de l'habillement et industries mécaniques & électriques), mais aussi des industries opérant sur le marché local qui ne sont pas épargnées et souffrent manifestement de l'inflation et de la détérioration du pouvoir d'achat, 55% des entreprises sondées et affiliées à la CCITF envisagent une amélioration de leur chiffre d'affaires alors qu'un tiers le prévoit stable (30%). Enfin, seulement 15% des entreprises envisagent une baisse de leur chiffre d'affaires.

S'agissant des échanges commerciaux avec la France en 2024, plus de 42% des entreprises prévoient une amélioration en 2024, 32% envisagent une stabilité de leurs échanges et 14% des entreprises envisagent une baisse des échanges commerciaux.

Le climat d'affaires toujours aussi contesté conjugué à une pression fiscale oppressive

Selon l'enquête réalisée par la CCITF, 59% des entrepreneurs prévoient un environnement économique défavorable en 2024, c'est seulement une amélioration de 13 points par rapport à 2023. L'environnement social en 2024 pourrait aussi se révéler défavorable pour 48% des entreprises alors que 42% envisagent un climat social



stable. L'environnement politique pourrait, au même titre, s'avérer défavorable pour une courte majorité des répondants (53%), soit une amélioration de 9 points par rapport à 2023

Les principaux facteurs impactant les activités des entreprises sont la pression fiscale dénoncée par 69% des sondés, la situation économique et les formalités administratives.

«Le climat d'affaires en Tunisie est toujours aussi contesté, conjugué à une pression fiscale oppressive» - Enquête CCITF

Les mesures les plus souhaitées pour stimuler l'activité économique comprennent de nouvelles incitations financières et fiscales et un allègement des procédures administratives. La pression ou oppression fiscale sont devenues telles que beaucoup de très petites entreprises ou TPE fuient aujourd'hui le formel pour se réfugier dans l'informel.

Une anecdote racontée par un jeune opérateur s'adressant à un agent du fisc : pourquoi me harceler alors que vous voyez devant vous tous ces étals dans la rue de toutes sortes de produits qui gagnent beaucoup et ne paient rien : **« Monsieur, je ne suis pas concerné par ce**

qu'ils font, ils ne figurent pas dans mes registres ».

Une réponse sommes toutes logique, mais injuste pour tous ceux et celles qui s'acquittent de leurs impôts et de leurs devoirs envers l'Etat alors que ceux qui opèrent dans le noir s'enrichissent de plus en plus et ne sont nullement inquiétés !

Le parallèle prendra-t-il le pas sur l'économie formelle et les contrebandiers et travailleurs dans le noir prendront-ils la place des opérateurs économiques inscrits sur les listes du RNE ?

Ceci alors que l'objectif annoncé de la loi des finances 2024 est de diversifier et élargir l'assiette fiscale, d'intégrer le secteur informel et de lutter contre l'évasion fiscale.

Les experts économiques s'attendent, pour leur part, à ce que le ratio recettes fiscales et non fiscales par rapport au PIB se stabilise à 27,2% en 2025-2026 après avoir culminé à 28,6% en 2023.

L'Etat dans ce cas, devrait trouver d'autres ressources pour approvisionner ses caisses autres que les recettes fiscales ! Le dicton « Trop d'impôts tue l'impôt », n'aurait jamais eu autant de sens que pendant cette phase très délicate par laquelle passe l'économie tunisienne !

Amel BelHadj Ali

L'aéroport de Tunis-Carthage

Un conseil ministériel restreint (CMR) tenu mardi, au Palais du Gouvernement à la Kasbah, a approuvé la mise en œuvre d'un ensemble de projets comprenant notamment la construction d'un nouveau terminal aérien dans le cadre de l'extension de l'aéroport de Tunis-Carthage.

D'après un communiqué publié par la présidence du Gouvernement, le nouveau terminal sera notamment étendu sur une superficie couverte d'environ 80 000 m² et doté d'une capacité d'accueil de 8 millions voyageurs par an, ce qui portera la capacité d'accueil de l'aéroport à 13 millions de passagers par an.

Le projet d'extension prévoit également, l'agrandissement du viaduc de l'aéroport, la construction d'une nouvelle tour de contrôle, la mise en place d'une ligne ferroviaire reliant l'aéroport au centre-ville et d'une deuxième ligne ferroviaire rapide, reliant l'aéroport de Tunis-Carthage à celui d'Enfidha-Hammamet, outre la construction d'une ligne de métro reliant le Lac de Tunis à Bhar Lazreg.



Infrastructure autoroutière

L'autoroute Bousalem-frontière algérienne, objet d'interminables reprises des études

Il est vraiment regrettable de constater que ce gouvernement et ses ministres ne se démènent et ne dépoussièrent les dossiers que lorsqu'ils sont « éperonnés » par le Président de la République, Kaïes Saïed.

Lors des visites inopinées qu'il effectue dans les régions, les entreprises et les sièges des départements ministériels, le chef de l'Etat, préoccupé par les blocages qui empêchent la réalisation des mégaprojets que

compte le pays, a constamment fustigé l'immobilisme des responsables et pointé du doigt leur prédilection pour les interminables reprises des études et la multiplicité des expertises lesquelles seraient, selon lui, les principales entraves au démarrage des projets.

Parmi les visites inopinées qui semblent avoir fait mouche et atteint ses objectifs est celle qu'il avait effectuée, le 8 septembre 2023, au siège du ministère de l'équipement et de l'habitat. Tout

donne l'impression que cette visite a libéré, psychologiquement, la ministre Sarra Zaafrani Zenzeri et lui a donné des ailes.

Le ministère de l'équipement sous pression du Chef de l'Etat

Depuis, la ministre a redoublé d'efforts et s'est employée à rouvrir les dossiers de mégaprojets en stand by depuis plus d'une quinzaine d'années. Néanmoins, au regard des résultats concrets, il n'y a pas de quoi pavoiser.

Au nombre des dossiers réouverts, ces derniers temps, figure le mégaprojet stratégique du tronçon autoroutier Bousalem-frontière algérienne. Ce tronçon, long de 80 kilomètres, à une dimension hautement stratégique. Il est, à notre connaissance, le dernier lot de la partie que la Tunisie s'est engagée à réaliser dans le cadre de l'autoroute transmaghrébine qui devrait traverser, dans le futur, la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Ce projet de plus de 3500 kms. La transmaghrébine est retenue comme un des 30 plus grands projets d'infrastructure dans le monde ».

 **«Le tronçon autoroutier Bousalem-Algérie est un projet stratégique pour la Tunisie et l'Algérie, mais il est bloqué par la bureaucratie tunisienne.» - Un expert en économie**

Quatre mois après la visite du chef de l'Etat, plus exactement, le 16 janvier 2024, la ministre a tenu une réunion pour faire le point sur « les résultats de l'étude financière de ce projet » dont l'étude de faisabilité technico-économique, rappelons-le, était fin prête depuis 2016.

Généralement, quand on arrive au stade du financement d'un projet de la dimension de ce tronçon autoroutier, soit 2500 MDT, cela signifie que c'est la dernière étape avant son exécution, et ce, après celles de sa conception et de son étude de faisabilité. En Tunisie, tout le processus devrait prendre, selon le rythme des bureaucrates tunisiens, une quinzaine d'années au moins, 5 ans pour l'étude, 5 ans pour la recherche d'un financement et 5 ans pour la mise en œuvre.

Une société chinoise aurait proposé la réalisation du tronçon « clef en main »

A propos de financement de ce projet structurant, nous rappelons qu'au mois d'août 2019, le ministre de l'équipement de l'époque, Nouredine Selmi avait rendu public un communiqué dans lequel, il a révélé que « les responsables d'une société chinoise de travaux d'infrastructure sont venus, à Tunis, pour lui présenter leurs études portant sur la construction de l'autoroute reliant la ville de Boussalem (Jendouba) à l'Algérie».

Toujours selon le communiqué, Nouredine Selmi qui est un universitaire indépendant, docteur et professeur à l'IHEC, « a apprécié les suggestions de la partie chinoise concernant la

construction de cette autoroute appelant à poursuivre les négociations ». Cela pour dire que Selmi, pour « apprécier » la proposition chinoise, pesait ses mots et savait ce qu'il dit. Selon nos informations,

 **«L'autoroute Bousalem-Algérie est un serpent de mer qui n'en finit pas. Il est temps de passer à l'acte.» - Un député tunisien**

l'entreprise chinoise aurait proposé la réalisation du projet selon la procédure « clef en main » avec un financement remboursable sur une trentaine d'années. Depuis, silence radio.

En principe une telle proposition devrait être suivie de près par son successeur dans le cadre de la continuité de l'Etat.

Malheureusement, depuis sa nomination en octobre 2021, son successeur, en l'occurrence, Sarra ZaafranZenzeri a été très parcimonieuse sur le sujet. Chaque fois qu'elle en a parlé, et ce depuis 2 ans, elle l'a évoqué en tant que projet encore à l'étude. Elle serait piégée par le syndrome des interminables reprises des études dont parlait le chef de l'Etat.

Dans l'attente de l'étude finale, les choses se compliquent

Au cours de la réunion du 16 janvier 2024 et en dépit de sa mise sous pression par le chef de l'Etat, le 8 septembre dernier, elle a continué à le faire. C'est ce qu'on a compris quand elle a « recommandé, au cours de cette réunion, d'accélérer l'élaboration de la version définitive de l'étude, et de la soumettre, de nouveau -bien de nouveau-, à l'instance générale de partenariat entre le secteur public et le secteur privé».

Comprendre : en introduisant un nouvel élément, le PPP, loin de simplifier et d'accélérer les choses, il nous semble, que la ministre a plutôt complexifié les procédures, d'autant plus que le PPP n'a pas une bonne publicité dans le pays.

 **«Le peuple tunisien a besoin de concret. Il est temps que le gouvernement tienne ses promesses.» - Un jeune tunisien**

Pourtant l'étude de faisabilité technico économique a été faite par un bureau d'étude crédible, le STUDI. Disponible, depuis 2016, cette étude a été même affichée pour avis, suggestions et réclamations à l'intention des

communautés des zones que l'autoroute devrait traverser : chef-lieu du gouvernorat de Jendouba, bureaux des structures régionales de l'équipement, municipalités et délégations concernées (Bousalem, Bulla régia, Fernana, Ain Elbaya ...).

Mention spéciale pour les réclamations. Le tracé retenu dans l'étude du STUDI n'a pas été du goût d'une soixantaine d'agriculteurs et de particuliers de la zone Balta-Bouaouane (proximité de Bousalem). Dans une pétition, ils ont considéré que le nouveau tracé (tracé nord) porte préjudice à leurs intérêts : arrachage d'oliveraies, démolition d'habitations, condamnation de centaines d'hectares de terres fertiles irriguées... Ils déplorent particulièrement, leur non consultation par les ministères de l'agriculture et de l'équipement et réclament le retour au « tracé sud » qui serait moins long (économie de 8 kms) et partant moins coûteux pour le contribuable.

Les autorités régionales ont fait le nécessaire pour corriger le tracé et résoudre la problématique du tracé. C'est du moins si on croit une dépêche diffusée par l'agence de presse officielle TAP. Dans une déclaration faite à l'Agence, le 22 janvier 2020, par Haykel Ghazouani, ingénieur à la direction générale des ponts et chaussées, a annoncé -bien annoncé- que le coup d'envoi

du défrichage de terrain relatif au projet de l'autoroute Bou Salem-Frontière algérienne a été donné».

 **«Le gouvernement tunisien doit accélérer la réalisation de ce projet vital pour le développement du pays et l'intégration maghrébine.» - Un citoyen tunisien**

Enjeu stratégique du tronçon dans l'intégration régionale

Cela pour dire in fine, que par-delà ces éclairages sur l'évolution de ce mégaprojet, beaucoup de zones d'ombre restent à éclaircir par le ministère de l'Équipement et de l'habitat.

L'enjeu est de taille lorsqu'on sait que pour peu que la Tunisie achève les 80 kilomètres d'autoroute Bousalem vers la frontière algérienne, on pourrait assister, en plus du désenclavement d'importantes zones rurales tunisiennes, à la formation de communautés d'intérêts, favorisant de nouvelles synergies entre des populations tunisienne et algérienne, ce qui pourrait favoriser, à terme, un ancrage fort du processus d'intégration régionale.

ABOU SARRA

Épargne, Placements, Épargne Retraite

Le Guide 2024

bientôt



pour plus d'informations
consultez-nous

Email : img@planet.tn



Finance publique

Le gouvernement découvre les vertus des amnisties

Le gouvernement d'Ahmed Hachani semble prendre goût aux amnisties pour renflouer les caisses de l'Etat. A preuve, au moins deux ministères, ceux des finances et des affaires sociales ont annoncé, pour 2024, des amnisties sociale et fiscale.

Le ministre des affaires sociales, Malek Zahi a annoncé, le

31 janvier 2024, lors d'une conférence de presse une amnistie sociale. Cette dernière consiste en l'abandon des pénalités de retard des créances des entreprises privées auprès des caisses sociales et ce à partir de mars 2024. Le ministre a révélé que cette nouvelle amnistie sera limitée dans le temps. Elle durera six mois et ne sera pas renouvelable. Dépassé ce délai,

les infractions de ces entreprises ne seront plus tolérées.

L'amnistie serait une belle affaire pour les caisses de sécurité sociale

Le ministre a laissé entendre lors de cette conférence que la décision de cette amnistie n'aurait pu voir le jour que parce que celle décidée en 2022 a

donné de bons résultats. Par les chiffres de l'amnistie de 2022 a permis de mobiliser selon lui « des ressources financières considérables au profit des caisses sociales ». Par les chiffres, le montant mobilisé s'est élevé à 500 MDT en 2022. Mieux, d'après le rapport sur les entreprises publiques annexé à la loi de finances 2024, le déficit de la CNSS, à titre indicatif, s'est réduit de 24,5% pour atteindre 961,5 MDT contre 1,2 Milliard de dinars en 2021.

Morale de l'histoire : l'amnistie est devenue un mécanisme constructif et positif pour atténuer la problématique du déficit des caisses de sécurité sociale.

«L'amnistie est un outil pragmatique pour renflouer les caisses de l'Etat et soutenir l'économie.» - Ahmed Hachani, Premier ministre

Concernant l'amnistie fiscale, l'article 58 de la loi de finances pour l'année 2024 institue une amnistie fiscale à des fins de régularisation de la situation des personnes au titre des créances fiscales constatées, des amendes et condamnations pécuniaires et des déclarations fiscales non déposées ou minorées.

Conditions à remplir pour bénéficiaire de l'amnistie fiscale

Au sujet des créances fiscales, sont abandonnés, les pénalités de retard, de recouvrement et frais de poursuite, pour :

«L'amnistie sociale est une bouffée d'oxygène pour les entreprises en difficulté.» - Malek Zahi, Ministre des affaires sociales

- Les créances fiscales constatées dans les écritures des receveurs des finances avant le 1er janvier 2024,

- Les créances fiscales non constatées dans les écritures des receveurs des finances avant le 1er janvier 2024, ayant fait l'objet d'un arrangement avant le 20 juin 2024 ou la signature d'une reconnaissance de dette ou ayant fait l'objet d'une notification d'arrêtés de taxation d'office avant cette même date,

- Les créances fiscales exigibles en vertu de jugements prononcés en matière de contentieux de l'assiette de l'impôt et constatées avant le 1er juin 2024.

Cette régularisation de la situation devrait se faire sous certaines conditions. Il s'agit de la souscription d'un calendrier de

paiement dans un délai maximum ne dépassant pas le 30 juin 2024, du paiement intégral de la première tranche, du règlement des montants restants dus par tranches trimestrielles sur une période n'excédant pas 5 ans.

Abandon des amendes

Concernant les amendes et condamnations pécuniaires et les amendes fiscales administratives, sont abandonnées les amendes et condamnations pécuniaires constatées dans les écritures des receveurs des finances avant le 1er janvier 2024 dont le montant restant ne dépasse pas 100 dinars pour chaque amende, ainsi que les frais de poursuites y afférents.

Aussi, sont abandonnés, 50% du montant des amendes et condamnations pécuniaires (en vertu de la législation pénale, fiscale, civile ou autres) et des amendes relatives aux infractions fiscales administratives constatées avant le 20 juin 2024 ainsi que les frais de poursuites y afférents.

Là aussi, pour bénéficier de ces mesures d'amnistie, il y a des conditions à remplir. Celles-ci consistent en la souscription d'un calendrier de paiement dans un délai maximum ne dépassant pas le 30 juin 2024, le paiement intégral de la première tranche et le règlement des montants



restants dus par tranches trimestrielles sur une période n'excédant pas 5 ans.

L'article 58 précité précise que les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux amendes et condamnations pécuniaires prononcées en matière de chèques sans provision et les crimes en matière de lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

Déclaration fiscales non déposées, abandon des pénalités

S'agissant des déclarations fiscales non déposées et dépôt de déclarations fiscales rectificatives, sont abandonnées, les pénalités exigibles en vertu des dispositions des articles 81, 82 et 85 du code des droits et procédures fiscaux et ce pour les déclarations fiscales, y compris les actes, écrits et déclarations relatifs aux droits d'enregistrement, échues avant le 31 octobre 2023, non prescrites et déposées à partir du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024 à condition de payer le principal de l'impôt exigible, selon le cas, lors du dépôt de la déclaration ou lors de l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement.

Une seule condition à remplir pour bénéficier de cette mesure. Il s'agit de payer le principal de l'impôt exigible, selon le cas, lors

du dépôt de la déclaration ou lors de l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement.

Cette mesure s'applique aux déclarations en défaut ainsi qu'aux déclarations rectificatives même déposées après l'intervention de l'administration fiscale ou après la notification des résultats d'une vérification fiscale.

🔴🔴 **«L'amnistie n'est pas une solution miracle, mais elle peut contribuer à améliorer la situation économique.» - Observateur social**

Les impôts liés aux déclarations échues après le 31 octobre 2023 ne peuvent bénéficier de l'amnistie des pénalités que lorsqu'ils sont payés en situation de contrôle fiscal après notification des résultats du contrôle fiscal ou taxation d'office.

Abstraction faite de ces éclairages utiles, nous pensons que le recours du gouvernement Hachani aux amnisties sous certaines conditions vient illustrer, certes, le pragmatisme de l'équipe gouvernementale en place mais surtout l'engagement de l'Etat à respecter son rôle social dans l'impulsion des entreprises privées et l'amélioration des recettes des caisses de sécurité sociales.

ABOU SARRA

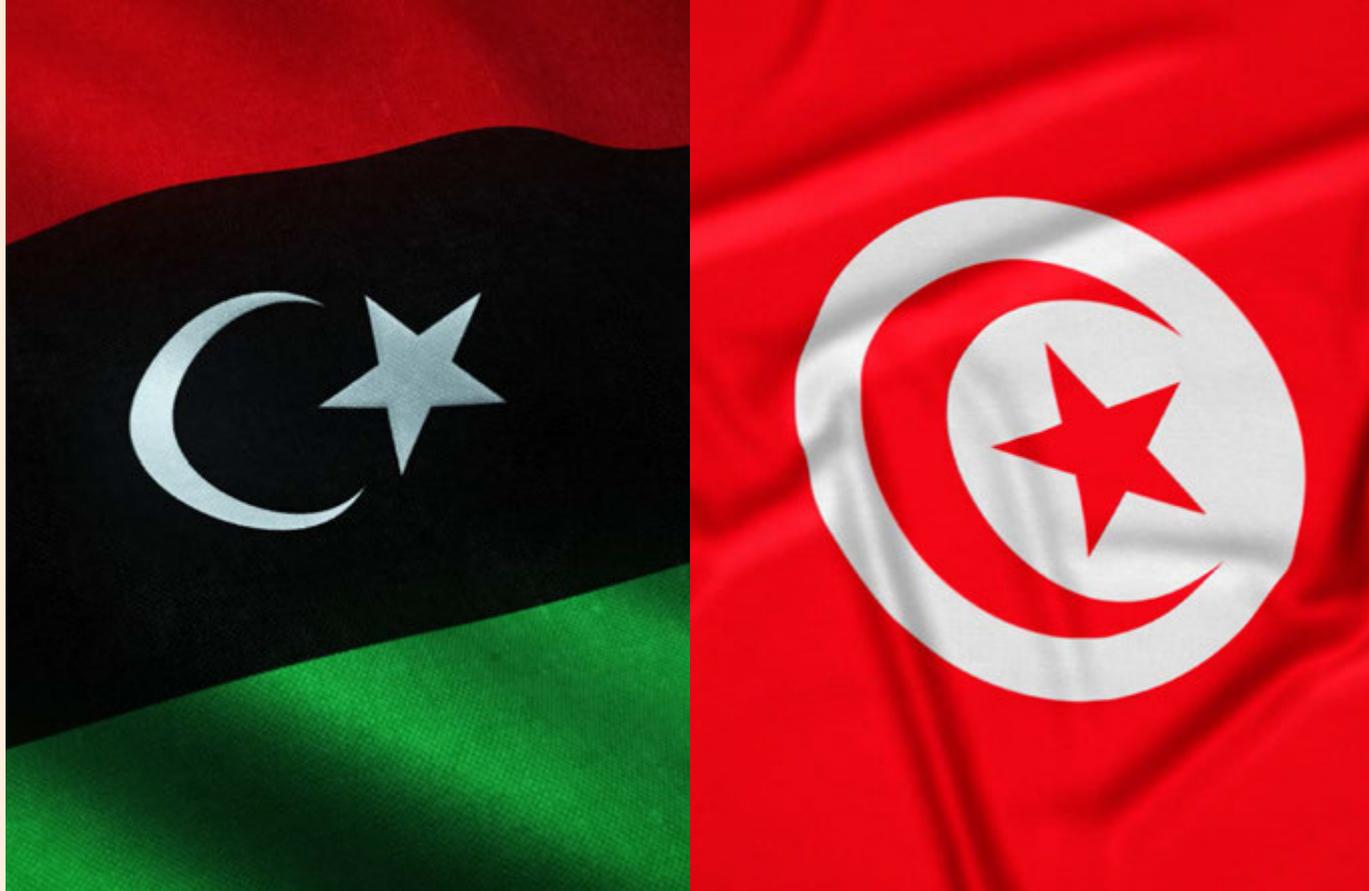
Inflation alimentaire

Les prix à la consommation familiale ont enregistré la même hausse (+0,6%) en janvier 2024 qu'en décembre 2023, indique, lundi, l'Institut national de la statistique (INS) dans sa note sur "L'indice des prix à la consommation, Janvier 2024".

Cette augmentation est, principalement, liée à la hausse des prix de l'alimentation de 0,7%, des services des communications de 1,3% et de l'habillement de 0,5%.

Sur un mois, le renchérissement des produits alimentaires résulte de la hausse des prix des volailles de 8%, des huiles alimentaires de 0,9%, des eaux minérales et des boissons de 0,6% et des viandes ovines de 0,5%. En revanche, les prix des fruits frais sont en baisse de 2,1%.

En janvier, les prix du groupe des services des communications ont enregistré une augmentation de 1,3%, en raison de la hausse des prix des services des communications de 1,5% et ceux des matériels des communications de 0,7%.



Dettes libyenne vis-à-vis des entreprises tunisiennes

De nouveaux signes positifs mais...

Moult indices montrent que le délicat problème de la dette libyenne envers les entreprises tunisiennes serait, enfin, sur la voie d'être résolu.

Le premier indice consiste en l'examen, le 20 décembre 2023, à Tripoli, de ce dossier par la ministre de l'Équipement et de l'Habitat Sarra Zaafrani et le ministre libyen des Transports du gouvernement d'unité nationale, Mohamed Salem al-Chahoubi.

Les indices d'un dépoussiérage du dossier

Moins d'un mois après, le dossier est de nouveau examiné, le 14 janvier 2024, à Tripoli, lors d'une réunion qui a groupé, du côté tunisien, la cheffe du cabinet de la ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie Ahlem Beji Sayeb et du côté libyen, Mohamed Salem Chahoubi, président de la Commission chargée de réviser et de valider la dette libyenne envers les entreprises tunisiennes.

Le troisième indice est d'ordre diplomatique. Il porte sur la nomination officielle, le 26 janvier 2024, d'un ambassadeur de

Libye en Tunisie, en l'occurrence, Mustapha Gdara.

Pour les observateurs des relations tuniso-libyennes, cette nomination ne manque pas d'enjeux d'autant plus que le nouvel ambassadeur s'est engagé, lors de la remise de ses lettres d'accréditation, à aplanir les difficultés entravant les rapports entre les deux pays.

Ces mêmes observateurs pensent que parmi ces difficultés figure justement le dossier de la dette libyenne envers les entreprises tunisiennes.



Quelque 150 M\$ à récupérer

Selon le conseil de coopération économique tuniso-libyen, cette dette est estimée au total à 200 Millions de dollars (M\$) dont 50M\$ ont été remboursés en 2023. Elle est répartie en 85M\$ au profit des cliniques, 30M\$ au profit de l'aviation civile et des aéroports et 85 M\$ au profit de la STEG.

Pourtant, à un certain moment, on a cru que le problème était définitivement résolu. C'était, à l'occasion de la visite qu'avait effectuée, au mois de Novembre 2022, en Tunisie Abdulhamid Dabaiba, premier ministre Libyen. Ce dernier avait promis, à Tunis, au président du patronat tunisien (UTICA) Samir Majoul de clore ce dossier dans un mois, c'est-à dire au mois de décembre 2022.

Prenant au sérieux le premier ministre libyen, Samir Majoul s'est déplacé, à Tripoli, le 29 décembre 2022, pour assurer le suivi de cette promesse.

Le patron des patrons tunisiens a examiné, à cette occasion, avec le chef de Bureau d'audit libyen, Khaled Mansour Shakshak, des dossiers relatifs aux dettes de la Libye envers des entreprises tunisiennes, ainsi que des moyens permettant de fournir désormais un cadre adéquat aux fins d'éviter les litiges et de les résoudre dans les meilleures conditions.

Des promesses non tenues

Concrètement, le président de l'UTICA est rentré bredouille. Et pour cause, aucune solution définitive n'a été trouvée, jusqu'à ce jour à ce problème de la dette, et ce, en dépit, de l'alerte faite, au mois de juillet 2022, par la Cour des comptes libyenne. Cette dernière a demandé au gouvernement libyen de faire pression sur la Commission chargée de réviser et de valider les dettes envers les entreprises tunisiennes. Objectif : élaborer un calendrier précis et régler définitivement ce problème, particulièrement en ce qui concerne les factures non payées auprès des cliniques.

A l'appui de sa requête, la Cour des comptes libyenne a évoqué l'aggravation de cette dette et surtout la tendance de plusieurs cliniques tunisiennes à refuser l'hospitalisation de libyens en raison notamment du non paiement de cette dette.

Pour notre part nous espérons qu'une solution sera trouvée dans les meilleurs délais car le marché libyen demeure et demeurera un débouché vital pour nos cliniques et pour nos entreprises toutes spécialités confondues.

A bon entendeur.

ABOU SARRA

Jeunes chercheurs tunisiens

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a annoncé l'ouverture des candidatures au Programme d'Encouragement des Jeunes Chercheurs pour financer des projets de recherche durant la période 2024-2025.

Le Programme d'encouragement des jeunes chercheurs est l'un des mécanismes de financement des activités de recherche destinés principalement aux jeunes compétences universitaires au début de leur carrière et dans toutes les disciplines scientifiques afin d'encourager leur distinction scientifique. La valeur de subvention pour le financement du projet de recherche est de 200 mille dinars.

Les candidats doivent inscrire leurs projets sur la plateforme électronique ad hoc <https://bit.ly/47Ksynf> dans un délai ne dépassant pas le 1er avril et jusqu'à minuit.

Ils doivent également déposer les projets de recherche sur papier (un seul exemplaire) auprès du bureau d'ordre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au plus tard le 1er avril.

Facilités BCT à la Trésorerie

7 milliards pour combler le déficit budgétaire 2024



La loi autorisant la Banque centrale de Tunisie (BCT) à octroyer des facilités au profit de la Trésorerie générale de Tunisie a été publiée, mercredi, dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Ainsi, la BCT est autorisée, à titre exceptionnel, à octroyer des facilités au profit du trésor public, à concurrence d'un montant net de 7 milliards de dinars, remboursable sur une durée de 10 ans dont 3 ans de grâce, et sans produire d'intérêts, en vue de financer une partie du déficit budgétaire de l'Etat pour l'année 2024.

Ces facilités sont tirées par tranches selon les besoins de la Trésorerie générale. Une convention est conclue entre le ministre chargé des finances et le

gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, qui fixe notamment les modalités de tirage et de remboursement de ces facilités.

Ce texte de loi avait été adopté, mardi soir, par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) avec 92 voix pour, 15 voix contre et 26 abstentions. Lors de la séance plénière consacrée à l'examen de cette loi, la ministre des Finances, Sihem Boughdiri Nemsia a indiqué que cette loi « permettra au gouvernement de mobiliser les fonds nécessaires pour couvrir des besoins financiers urgents de l'Etat ».

Et de rappeler que les besoins de financement s'élèvent à hauteur de 15,6 milliards de dinars, rien que pour le premier trimestre 2024, lesquels seront alloués notamment au remboursement de la dette intérieure et extérieure (7

milliards de dinars), au paiement des salaires (2,7 milliards de dinars), à l'investissement (1 milliard de dinars) ainsi qu'au financement des dépenses des entreprises publiques (1,8 milliard de dinars) et la subvention des hydrocarbures (1 milliard de dinars).

Elle a souligné que les ressources propres de l'Etat ne sont pas en mesure de couvrir l'ensemble de ces dépenses, d'où l'obligation de recourir, à titre exceptionnel, à la BCT pour couvrir ces besoins, dont une partie servira à impulser l'investissement et favoriser la relance de la croissance économique.

Selon elle, cette mesure n'aura pas d'impacts importants sur l'accroissement de l'inflation, la hausse de la masse monétaire et la dégradation du taux de change, étant donné que le montant récupéré par l'Institut d'Émission ne sera pas réservé uniquement au financement des dépenses de consommation, mais il permettra, entre autres, de booster l'investissement et de créer de la richesse dans le pays.

Tunisiens

Résidents à l'Étranger



Moez Hadidane

Impliquer les caisses de sécurité sociale dans l'octroi des crédits ne perturbera pas les banques



Impliquer les caisses de sécurité sociale dans l'octroi des crédits à leurs affiliés malgré la crise financière qu'elles traversent actuellement, contribuera à diversifier leurs revenus et ne risque pas de perturber le fonctionnement des banques de la place, estime l'expert économique Moez Hadidane.

Dans une déclaration à TAP, l'expert a précisé que la réussite de cette opération reste tributaire de la mise en place de la logistique et les structures nécessaires en matière de suivi et de gestion des risques de défaut de paiement.

Le rapport sur les entreprises publiques annexé au budget de l'État pour l'année 2024 et publié par le ministère des finances, qualifie la situation financière des caisses de sécurité sociale de «précaire», rappelle l'expert.

A fin 2022, la CNRPS a affiché des fonds propres de - 3377 millions de dinars, un résultat net de -578,7 millions de dinars, un total bilan de 2140 millions de dinars, un total passif de 5517 millions de dinars, des concours bancaires de court terme de 216 millions de dinars et une trésorerie positive de 402,7 millions de dinars.

La CNSS a affiché des fonds propres estimés à -3433 millions de dinars (fin 2022), un résultat net de -961,5 millions de dinars, un total bilan de 5572 millions de dinars, un total passif de 9972,7 millions de dinars, des concours bancaires de court terme de zéro dinars et une trésorerie positive de 521,5 millions de dinars.

La dette des deux caisses de sécurité sociale envers la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), a atteint 8787,7 millions de dinars, au cours de la même période.

Toujours selon le même rapport, les revenus des placements des caisses de sécurité sociale pour 2022 sont restés timides avec respectivement 7,8 millions de dinars pour la CNRPS et 42,3 millions de dinars pour la CNSS. Sur la base de ces indicateurs financiers, Hadidane a fait valoir qu'impliquer les caisses de la sécurité sociale dans l'octroi des crédits à leurs affiliés peut contribuer à diversifier leurs revenus et ne risque en aucun cas

de perturber le fonctionnement des banques de la place, étant donné la taille des crédits programmés, soit 90 millions de dinars.

Concernant la CNRPS, qui compte 700 mille affiliés actifs et 400 mille retraités, le nouveau schéma prévoit trois types de crédits : crédits personnels, crédits autos et crédits logements. Les charges de remboursement afférentes à l'ensemble des prêts accordés à l'assuré social ne doivent pas dépasser 40% du salaire déclaré.

Pour les crédits personnels, la CNRPS accordera des montants dans la limite de 25 mille dinars selon la capacité de remboursement de l'affilié, (contre deux salaires et demi auparavant), à rembourser sur trois années, (au lieu d'une année auparavant), avec un taux d'intérêt fixe de 8,25 % et non variable.

S'agissant des prêts véhicules, la CNRPS accordera des prêts dans la limite de 50 mille dinars (contre 10 mille dinars auparavant), remboursable sur cinq ans avec un taux d'intérêt fixe de 10% à condition que la voiture soit achetée chez un concessionnaire ou que le certificat d'immatriculation automobile du véhicule (carte grise) remonte à deux années seulement.

En ce qui concerne les prêts logements, leurs modalités sont encore à l'étude. Toutefois, le projet prévoit au moins d'activer l'ancien régime, soit des crédits de 15 mille dinars (avec possibilité de les porter à 100 mille dinars selon le projet en étude), remboursables sur 20 ans, à un taux d'intérêt fixe de 6,75%.

Fin du monopole des banques commerciales

Pour l'expert, les nouveaux prêts qui seront accordés par la CNRPS et la CNSS ne peuvent en aucun cas signer la fin du monopole des banques commerciales qui imposent des conditions strictes pour l'octroi des crédits.

Les montants qui devront être alloués par les deux caisses ne répondront pas à la demande totale du marché, a-t-il expliqué, estimant que c'est une alternative positive pour les salariés qui ne peuvent obtenir de crédit auprès des banques.

« Cette décision aura un impact sur les Tunisiens, d'autant plus qu'un bon nombre d'entre eux sont surendettés, en témoigne leur recours excessif à des avances sur salaire à court terme », a-t-il indiqué.

De toute façon, précise encore Hadidane, « les affiliés surendettés ne peuvent obtenir de crédit auprès des caisses si le

remboursement dépasse 40% de leur salaire ».

S'agissant de l'impact économique de cette décision, l'expert estime qu'elle (décision) favorisera l'inclusion financière des affiliés et permettra de diversifier les revenus des caisses de sécurité sociale.

En revanche, les taux d'intérêt des crédits personnels et automobiles auraient dû être indexés sur le TMM, pour éviter un manque à gagner des bénéficiaires en cas de baisse future des taux, a-t-il fait savoir.

Pour Hadidane, globalement les crédits des caisses de retraites peuvent servir d'apport en autofinancement pour obtenir le reliquat auprès des banques à condition de ne pas dépasser la règle des 40%. En revanche, a-t-il conclu, on aurait dû impliquer également la poste en matière d'octroi de crédits de taille similaire.

Il s'agit, également, de créer des synergies avec les banques en cas d'unification de la centrale des risques. Ces crédits permettront aussi de réduire le recours aux crédits à taux exorbitants pratiqués par les structures de micro-finances, souligne Hadidane.



Le tourisme médical attire annuellement 5 Millions de personnes

Pas moins de 5 millions de touristes visitent la Tunisie pour la balnéothérapie et la bonne qualité des sites et centres de thalasso-thérapie dans les différentes régions du pays

C'est du moins, si on croit de récentes statistiques fournies aux médias par l'Office national du thermalisme. L'écrasante majorité de ces personnes sont d'origine maghrébine et tunisienne.

Les touristes d'autres nationalités, particulièrement, européennes, sont attirés par la Thalasso-thérapie en Tunisie compte tenu du grand nombre de stations thermales aux panoramas splendides, aux sources d'eaux minérales et chaudes. La Tunisie étant toujours 2ème dans le monde en matière de thalasso-thérapie après la France

D'un autre côté, le tourisme

médical, qui bénéficie d'importantes incitations fiscales et financières, procure des revenus importants en devises, soit plus de 300 millions d'euros annuellement.

Et pour ne rien oublier, la Tunisie dispose de sept stations thermales d'eaux minérales, soixante centres de thalasso-thérapie et plus de 340 centres de cure d'eau douce.



Tourisme

Les recettes en hausse de 13,7% en janvier 2024

Les recettes touristiques cumulées ont augmenté de 13,7%, durant le mois de janvier 2024, à 473 millions de dinars (MD), en comparaison avec la même période de l'année 2023, selon des données publiées, vendredi, par la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

A leur tour, les revenus du travail

ont légèrement progressé de 4%, passant de 605 MD, à fin janvier 2023, à près de 630 MD, à fin janvier 2024.

L'amélioration des recettes touristiques et des revenus du travail ont favorisé la hausse des avoirs nets en devises, lesquels ont dépassé 25,8 milliards de dinars (l'équivalent de 118 jours

d'importation), à la date du 9 février 2024, contre 22,2 milliards de dinars (96 jours d'importation), début février 2023.

S'agissant des services de la dette extérieurs cumulés, ils demeurent presque inchangés au niveau de 890 MD, au 31 janvier 2024.



Huile d'olive conditionnée

Un segment en plein essor ?

Le prix moyen à l'exportation de l'huile d'olive a enregistré durant la période allant de novembre 2023 à janvier 2024, une hausse de 74%, par rapport au même trimestre de la campagne écoulée, passant de 14 880 D/ tonne à 25 854 D/tonne, selon les données publiées, samedi, par l'Office National de l'Huile (ONH).

Partant, les recettes des exportations de l'huile d'olive tunisienne ont progressé à 1 590 millions de dinars (MD), contre 940 millions de dinars (MD), de

novembre 2022 à janvier 2023.

Il est à noter cependant, que les quantités d'huile d'olive exportées ont marqué une baisse, passant de 63 169 tonnes à 61 506 tonnes.

Pour ce qui est de l'huile d'olive conditionnée, les quantités exportées ont connu, au cours du dernier trimestre, une hausse de 9% par rapport à la même période de la campagne écoulée, atteignant ainsi, 6 397 tonnes et générant des recettes de 177 millions de dinars.

Au cours de cette campagne, la production d'huile d'olive devrait se situer entre 210 et 220 mille tonnes, contre 217 mille tonnes, durant la saison écoulée, selon l'Observatoire national de l'Agriculture (ONAGRI).

En 2023, la valeur des exportations tunisiennes d'huile d'olive a atteint 3,8 milliards de dinars, contre 2,5 milliards de dinars à fin 2022.



Céréales

En 2024, la Tunisie importera 4,7 millions de tonnes selon SMIAR

Les besoins d'importations en céréales de la Tunisie, pour la saison 2023-2024, sont estimés à 4,7 millions de tonnes, soit une quantité 80% supérieure par rapport aux besoins moyens de l'année précédente .

C'est du moins si on croit le dernier rapport du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (Smiar) relevant de la FAO. Ce système a pour mission d'effectuer un suivi permanent de l'offre et de la demande de denrées alimentaires.

Smiar explique cet accroissement des besoins d'importation par la sécheresse hivernale qui a sévi en 2023 ce qui a permis de ne récolter que 700 mille quintaux dont 302 mille seulement ont été

collectées officielles le reste étant stocké par les céréaliers pour leurs propres besoins (consommation, semences...). Les conséquences de cette modique récolte de 2023 va avoir des répercussions sur l'augmentation des besoins en 2024.

Heureusement pour la Tunisie dont les dirigeants adorent ressasser que le coût des céréales sera gérable au double niveau des prix et de la disponibilité.

S'agissant des cours, ces derniers ont baissé depuis 2022. Ils étaient jusqu'en septembre 2023 25% moins élevées qu'en 2022 pour le blé dur, 22% pour le blé tendre et 22% pour l'orge.

Quant à la disponibilité des marchés, la France compte approvisionner la Tunisie avec

environ 35% de ses besoins en blé tendre destiné aux meuneries, et 50% de ses besoins en orge, au cours de la campagne 2023-2024, selon les estimations de Philippe Houssal, directeur des relations internationales à l'association céréalière française Inter Serial France.

La Russie, pays exportateur de céréales, serait engagée à son tour lors de la récente visite en Tunisie de son ministre des affaires étrangères Sergueï Lavrov, à subvenir aux besoins de la Tunisie en céréales.

A signaler que pour la seule saison 2024, la Tunisie devrait importer 1,1 million de tonnes de blé tendre, 1,1 million de tonnes de blé dur et 0,8 million de tonnes d'orge et de 0,85 million de tonnes de grains de maïs.



NEO BTE

L'AGENCE

VIRTUELLE

DE LA BTE



CREATED BY



بنك تونس و الإمارات
Banque de Tunisie et des Emirats



Trafic aérien en Tunisie

Une envolée de 12,3% en janvier 2024 !

Le trafic aérien des passagers via les aéroports tunisiens a augmenté de 12,3%, au cours du mois de janvier 2024, à 598.482 passagers, en comparaison avec la même période de l'année 2023, d'après des données publiées vendredi, par l'Office de l'aviation civile et des aéroports (OACA).

Cette tendance haussière a marqué le trafic aérien dans la majorité des aéroports

tunisiens, notamment l'aéroport international de Tunis-Carthage, avec une hausse de 11,4%, l'aéroport international de Djerba-Zarzis (+11,9%), l'aéroport international de Sfax-Thyna (+38,6%), l'aéroport international de Tozeur-Nefta (+178,3%) et l'aéroport international de Tabarka- Ain Drahem (+71,7%).

Pour ce qui est de « mouvements avions », les aéroports tunisiens exploités par l'OACA ont enregistré un accroissement

du nombre total des avions de 12,5%, pour atteindre 5.373 vols, à fin janvier 2024. Cette évolution a été enregistrée surtout dans les aéroports de Tunis-Carthage (+11,9%), de Djerba-Zarzis (+12%) de Sfax-Thyna (+25,3%), et de Tozeur-Nefta (+85,7%).

Par ailleurs, l'Office a fait état de la hausse du trafic de survol (avions transitant par l'espace aérien tunisien) de 32,5%, au cours du mois de janvier 2024, à 4.730 mouvements.



L'aéroport d'Enfidha-Hammamet s'apprête à accueillir plus de 1 million de passagers en 2024

Le gouverneur de Sousse, Nabil Ferjani a appelé, jeudi, à apporter un plus grand soin aux volets d'hygiène et de qualité de service au niveau de l'aéroport international d'Enfidha-Hammamet, exploité par la société "TAV-Tunisie", affiliée au groupe "TAV Airports Holding".

Dans une déclaration à l'Agence TAP en marge d'une séance de travail tenue aux locaux de l'aéroport et qui a été consacrée à une mise au point sur le bon fonctionnement de cet espace, le gouverneur de Sousse a souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention à la propreté de cet ouvrage aéroportuaire et de faciliter la fourniture du transport régulier aux citoyens, à partir et en direction de l'aéroport.

Il a dans ce sens évoqué l'importance de conférer une meilleure esthétique aux abords

externes et à l'intérieur de l'aéroport, de procéder à la réparation de l'éclairage public à l'entrée de ses locaux, ainsi qu'à l'aplanissement du climat social et l'amélioration des rapports entre le personnel et la direction. Dans ce même contexte, le gouverneur de Sousse a salué "la disposition de la nouvelle direction de TAV-Tunisie à améliorer les conditions de travail à l'aéroport, notamment pour ce qui est des aspects relatifs aux systèmes de sécurité, de douane et de tri des bagages".

De son côté, le président de la Fédération régionale de l'hôtellerie à Sousse, Hichem Idriss, a relayé dans une déclaration à l'Agence TAP, les impressions véhiculées par un certain nombre de voyageurs transitant par l'aéroport international d'Enfidha-Hammamet, quant "au manque de propreté dans les sanitaires

de l'aéroport, le nombre réduit d'agents de tri des bagages, le manque d'intérêt pour les voyageurs âgés et à besoins spécifiques, ainsi que la longue durée des procédures douanières et de sécurité.

A noter que cette séance de travail s'est déroulée en présence de la directrice générale de TAV-Tunisie, Mélanie Lefebvre, et un certain nombre d'intervenants concernés par l'éventail des activités et services aéroportuaires.

Pour rappel, l'aéroport international d'Enfidha-Hammamet s'apprête à recevoir environ 1 million 474 mille passagers au cours de l'année 2024, des chiffres en hausse par rapport à l'année 2023 ayant enregistré le transit par l'aéroport d'environ 827 mille voyageurs.

Commissions bancaires en Tunisie

Baisse des tarifs et gratuité de plusieurs services



À la suite de la publication de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) relative à la révision de certaines commissions bancaires, le Conseil Bancaire et Financier (CBF) annonce l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions à compter du 12 février 2024.

Dans ce cadre, le CBF témoigne de sa solidarité habituelle et se mobilise en adhésion avec la BCT, pour améliorer les conditions tarifaires, aussi bien en termes de suivi de leur compte, qu'au niveau de la gestion de leurs opérations courantes et de paiement.

Pour une durée d'une année à compter de sa date d'entrée en vigueur, les clients des banques vont pouvoir profiter d'une révision à la baisse des tarifs standards et même la gratuité de

plusieurs services comme suit :

- La gratuité des cartes bancaires nationales à concurrence du solde pour les clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur ou égal à 1500 DT,
- Le plafonnement des frais de tenue de compte à 3 dinars par mois pour les clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur ou égal à 1500 DT,
- Une réduction de 30% sur les commissions de virements émis sur la Tunisie, effectués par les clients particuliers,
- La gratuité sur les opérations d'opposition sur toute carte nationale,
- La gratuité de toute demande

d'un nouveau code PIN pour tout type de carte,

- Pour les commerçants équipés de TPE, les frais de transactions par carte nationale seront réduits et plafonnés à hauteur de 1,3% du montant de l'achat.

En plus de ces mesures exceptionnelles, les banques et les établissements financiers membres du CBF rassurent leurs clients et s'engagent à ne procéder à aucune augmentation des commissions en vigueur et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Bancaire et Financier souligne à cette occasion l'implication et l'engagement responsable des banques et des établissements financiers à ce processus ayant pour but d'assurer une meilleure transparence de la tarification appliquée et une amélioration de la qualité de services tout en allégeant les charges sur la clientèle, en visant à promouvoir l'inclusion financière, réduire l'utilisation du cash et développer les paiements digitaux.



L'ONH dévoile les lauréats du prix de la meilleure huile d'olive extra vierge

L'Office National de l'Huile (ONH) a dévoilé la liste de 20 marques lauréates du prix pour la meilleure huile d'olive extra vierge, lors de sa 7ème édition, après le lancement des séances de dégustation des échantillons en début de cette semaine.

L'ONH a publié la liste des vainqueurs des médailles d'or, d'argent, de bronze et de quatrièmes et cinquièmes médailles dans les catégories "fruité mûr", "fruité vert léger", "fruité vert moyen" et "fruité vert intense".

Les médailles d'or pour les différentes variétés sont "Singaris", "Adonis", "Umm El

Jannah" et "Hines".

La liste des lauréats, selon les variétés et les classements, comprend les variétés et les entreprises, sachant que les échantillons participants ont atteint 95 échantillons.

L'ONH a annoncé en novembre 2023 le démarrage de la réception des dossiers des candidatures pour la 7ème édition du concours pour la meilleure huile d'olive extra vierge pour la saison 2023-2024 et l'ouverture de la participation pour les producteurs individuels, associations de producteurs et entreprises d'emballage et de conditionnement.

Ce concours intervient à un moment où l'huile d'olive tunisienne a été distinguée à l'échelle internationale en 2023, notamment après son obtention de 211 médailles, dans divers concours internationaux d'huile d'olive, organisés en Europe, en Amérique et en Asie, pour la meilleure huile d'olive extra vierge.

Selon les données publiées par le ministère de l'Industrie le 12 janvier 2024, 52 entreprises tunisiennes ont remporté des médailles dans 33 concours internationaux pour la meilleure huile d'olive vierge.

LES FORFAITS INTERNET

ONE CONNECT

POUR UNE GESTION FLEXIBLE ET
MAITRISÉE DE VOTRE FLOTTE MOBILE

Retrouvez les solutions Business de TT
sur businessstawa.tn



1288

Tunisie Telecom leader du marché avec un chiffre d'affaires en hausse de 7% au 3e trimestre 2023



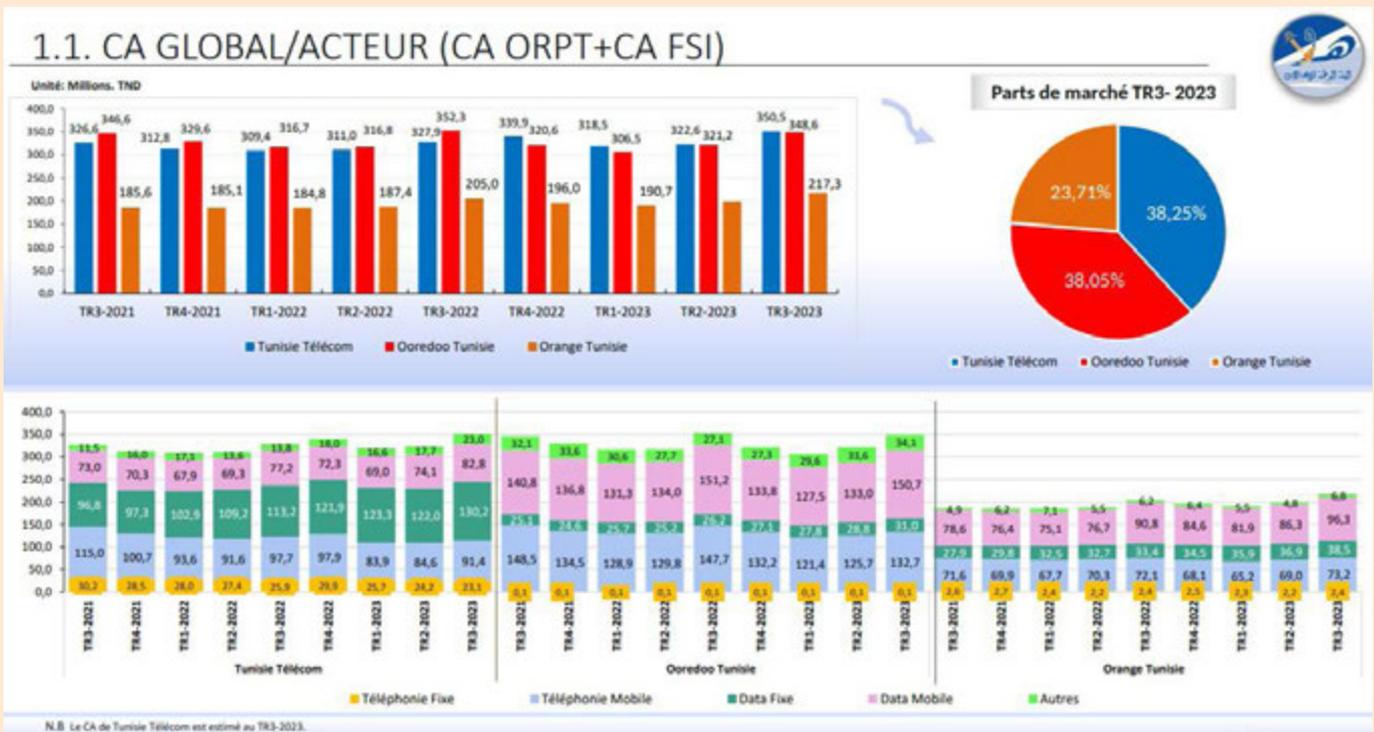
Le dernier rapport de l'Instance Nationale des

Télécommunications (INT) pour le troisième trimestre 2023 révèle une augmentation de 5% du chiffre d'affaires global de l'ensemble du secteur des télécommunications par rapport à la même période de 2022.

Tunisie Telecom maintient sa position dominante sur le marché avec un chiffre d'affaires global de 350 millions de dinars pour

le troisième trimestre 2023, soit une hausse de 7% par rapport à la même période de l'année précédente.

Le chiffre d'affaires est principalement généré par le data fixe, suivi par la téléphonie mobile et le data mobile.



Meilleure expérience internet en Tunisie

Tunisie Telecom domine le classement nPerf

nPerf vient de publier les chiffres de performances des débits internet des opérateurs tunisiens. Le score nPerf prend en compte les mesures des débits et de la latence ainsi que la performance de navigation web et streaming vidéo de façon à représenter la qualité de l'expérience utilisateur pour un usage commun d'Internet.

Dans notre analyse, du 1er janvier au 31 décembre 2023, Tunisie Telecom (30 Mb/s) a fourni le débit descendant le plus rapide en Tunisie.

Débit descendant : indique la quantité de données que votre

connexion peut recevoir en une seconde. Plus la mesure est élevée, meilleur est le débit de votre connexion.

Les débits descendants supérieurs à 25 Mb/s sont classés comme excellents, permettant des usages tels que le streaming de vidéos en 4K.

Tunisie Telecom a offert le débit montant le plus rapide en Tunisie (12 Mb/s).

Débit montant : indique la quantité de données que votre connexion peut envoyer en une seconde. Plus la mesure est élevée, meilleur est le débit de votre connexion.

Les débits montants supérieures à 10 Mb/s sont classés comme excellents, permettant aux abonnés d'uploader des vidéos HD sur Internet.

Test de navigation : les abonnés Tunisie Telecom (57 %) ont bénéficié des meilleures performances de la navigation web, équivalent à un temps de chargement moyen des pages de 4.3 secondes.

Bonne navigation : des scores compris entre 50 % et 75 % sont suffisants pour une navigation générale.

Pour NPerf, les FAI tunisiens sont confrontés à un marché en constante évolution, où la qualité du service et l'expérience utilisateur sont primordiales. Pour Tunisie Telecom, l'accent doit être mis sur l'amélioration de la latence tout en maintenant ses performances de vitesse.

Tous les tests ont été réalisés dans l'app nPerf Internet Speed Test en Tunisie, disponible sur Android et iOS.

Connexions internet mobiles en Tunisie			
	Ooredoo	Orange	Tunisie Telecom
▼ Débits descendants (Mb/s)	19.15	14.25	30.08
▲ Débits montants (Mb/s)	9.38	8.77	12.34
⏪ Latence (ms)	48.70	39.87	52.51
🌐 Navigation (%)	54.64	55.37	57.47
📺 Streaming Vidéo YouTube (%)	80.85	82.36	81.35
📊 Score nPerf (nPoints)	55 347	57 104	62 295

Source : nperf.com



Spot, l'incroyable robot Hyundai de Boston Dynamics, débarque en Tunisie

Alpha Hyundai Motor, distributeur officiel de la firme automobile sud-coréenne Hyundai en Tunisie et leader du marché automobile en 2022 et 2023, a organisé le 7 février 2024 une conférence de presse dans son showroom, mettant en lumière l'innovation de Hyundai avec un focus particulier sur Spot, le célèbre robot quadrupède de Boston Dynamics.

M.Mehdi Mahjoub, le directeur général de Alpha Hyundai Motor a retracé l'histoire d'innovations de Hyundai, de sa fondation en décembre 1967 par Chung Ju-Yung, jusqu'à l'apogée technologique avec la gamme de voitures électriques, notamment la révolutionnaire Ioniq 5 et l'Ioniq 6.

Lors de cette conférence, le développement de Hyundai a

été exposé, mettant en lumière son évolution depuis ses débuts en tant qu'assembleur de la Ford Cortina jusqu'au lancement de la Pony en 1973. La gamme s'est élargie ensuite des citadines i10 et i20 aux SUV Tucson et Kona, illustrant ainsi son engagement constant à repousser les frontières de la mobilité.

Le moment culminant de la conférence a résidé dans le showcase en direct de Spot

de Boston Dynamics, le robot quadrupède extraordinaire qui incarne un véritable chef-d'œuvre technologique. Utilisé dans divers domaines tels que la surveillance, l'exploration de zones dangereuses, la télémédecine, et même l'industrie automobile. Spot a émerveillé le public en démontrant ses capacités exceptionnelles, mettant en avant la vision audacieuse de Hyundai pour l'avenir. L'expérience immersive a été enrichie par la diffusion d'un court métrage réalisé en collaboration avec l'Office National du Tourisme Tunisien,

en présentant Spot parcourant la Tunisie et explorant ses sites et ses villes emblématiques.

"Spot incarne notre engagement envers l'innovation et notre vision de 'Progress for Humanity'. Aujourd'hui, nous avons exploré comment la fusion entre la mobilité et la robotique, symbolisée par Spot, ouvre de nouvelles perspectives passionnantes pour améliorer notre quotidien." a déclaré M. Mehdi Mahjoub, Directeur Général d'Alpha Hyundai Motor.

Spot s'apprête à faire une tournée

captivante dans les showrooms Hyundai à travers la Tunisie, offrant à chacun l'opportunité de découvrir de près cette fusion exceptionnelle entre la mobilité et la robotique. De plus, Spot fera également escale dans quelques universités, où son innovation suscitera l'intérêt et l'enthousiasme des étudiants. Suivez Hyundai Tunisie sur les réseaux sociaux (@HyundaiTunisie) pour rester informé de l'itinéraire de Spot, obtenir des mises à jour en temps réel et profiter de contenus exclusifs pendant cette expérience unique.



HYUNDAI Not Only The Leader... Simply The Best.



*Étude IPSOS – Qualimétrie
Septembre à Novembre 2023
Plus d'infos sur escda.tn

www.hyundai.com.tn

 **HYUNDAI**

Programme Raidet

3.679 projets féminins financés et 5.605 emplois créés !



Le programme de l'entrepreneuriat féminin et l'investissement « Raidet » a permis le financement de 3.679 projets de femmes, qui ont contribué à la création de 5.605 emplois directs, et moyennant une enveloppe dépassant 35,5 millions de dinars (MD), selon un communiqué publié par le ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées.

Lors de la réunion du comité de pilotage du Programme « Raidet », vendredi matin au siège du ministère, la ministre Amel Belhaj Moussa a indiqué que le nombre de dossiers de financement enregistrés sur la plateforme numérique « Raidet » a dépassé les 14 mille dossiers, et les crédits alloués à la mise en œuvre du

programme ont été estimés à 50 MD sur une période de 5 ans, soit une moyenne de 10 MD par an, avec une augmentation de 40 % des crédits annuels à partir de 2023.

Belhaj Moussa a indiqué que le gouvernorat de Béja arrive à la première position en ce qui concerne le nombre de projets réalisés, avec 353 projets, suivi par les gouvernorats de Ben Arous, avec 290 projets, et de Tunis, avec 282 projets.

Le classement diffère selon l'indice du coût des investissements dans chaque gouvernorat, le gouvernorat de Tunis occupe la première place avec des crédits d'environ 2,6 MD, suivi du gouvernorat de Béja avec 2,5 MD et de Ben Arous avec 2,2 MD, tandis que les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa et Sousse se sont distinguées par la création de petits et moyens projets dont le plafond de financement a atteint 300 mille dinars.

La ministre a souligné que la

tranche d'âge 18/35 ans a reçu 44,5% des projets financés et que 78 % des bénéficiaires du financement ont moins de 45 ans, ajoutant que 54,6 % des femmes entrepreneurs ont un haut niveau d'éducation, et que 52,2 % des projets financés concernent des petits métiers et 29,7 % des services, contre 9 % d'industries traditionnelles et 7,6 % de projets agricoles.

Il convient de rappeler que le programme "Raidet" vise à soutenir l'initiative privée des femmes, en particulier les femmes et les filles innovantes dans les secteurs porteurs dans tous les gouvernorats, dans les zones prioritaires et dans les quartiers populaires à forte densité de population, en plus de soutenir des projets spéciaux ciblant des groupes spécifiques de femmes en situation de vulnérabilité. La mise en œuvre de ce programme s'étend jusqu'à l'année 2026 et pourra créer 3000 projets féminins, à raison de 600 projets chaque année, avec des fonds estimés à 50 millions de dinars du budget de l'Etat.

بنك الوفاق
WIFAK BANK
بنك الجميع



للمرة الثانية على التوالي

الأفضل في خدمة الحرفاء



Devises, Taux, Indicateurs

Cours moyens des devises cotées en Dinar Tunisien

13/02/2024

MONNAIE	SIGLE	UNITÉ	VALEUR
DINAR ALGÉRIEN	DZD	10	0,2333
DOLLAR CANADIEN	CAD	1	2,3228
DOLLAR DES USA	USD	1	3,1299
LIVRE STERLING	GPB	1	3,9583
YEN JAPONAIS	JPY	1000	20,8929
DIRHAM MAROCAIN	MAD	10	3,1283
FRANC SUISSE	CHF	10	35,5081
EURO	EUR	1	3,3697
DINAR LIBYEN	LYD	1	0,6492
Yuan Chinois	CNY	1	0,4368

Cours moyens à terme en Dinar Tunisien

PERIODE	USD	EUR
3 MOIS	3,1721	3,4221
6 MOIS	3,2113	3,4769

Cours de devises en dinar Tunisien

Moyenne des cours du marché interbancaire (annuel)
2015 - 2023



7,98%
TMM
14/02/2024

8,00%
TID
14/02/2024

7,98%
TMM
Janvier 2024

7,00%
TRE
Février 2023

26,064
Milliard
Avoirs en devise
14/02/2024

119
Jours
d'importations
14/02/2024





Bourse de Tunis

2024 commence mal, faut-il s'en alarmer ?

Le marché boursier s'enfonce dans le rouge en ce début d'année. L'indice de référence a terminé la semaine du 5 au 9 février 2024, sur un repli de 0,4%, à 8346,8 points, creusant ainsi sa contre performance annuelle à -4,6%, souligne l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs.

La semaine écoulée a été marquée par une baisse du rythme des échanges comparativement à la semaine du 2 février. Une enveloppe de 10,2 MD seulement a été échangée sur le marché, soit une moyenne quotidienne de 2 MD.

Analyse des valeurs

Le titre Electrostar s'est offert la meilleure performance de la semaine. L'action du spécialiste de l'électroménager s'est envolée de 12,9%, à 0,350 D, dans un volume anémique de 2 mille dinars.

Le titre ASSAD a figuré parmi les plus grands gagnants de la semaine. L'action du spécialiste des batteries automobiles a gagné 10,5%, à 0,840 D. Les échanges sur le titre ont été faibles, cumulant un montant de 42 mille dinars sur la semaine.

Le titre Monoprix a affiché la plus forte baisse de la semaine. L'action du spécialiste de la

grande distribution a reculé de 10,2%, à 5 D, dans un flux réduit de 5 mille dinars.

Victime d'un courant vendeur, le titre TELNET Holding a terminé la semaine sur une note morose. L'action du spécialiste de l'ingénierie et du conseil en technologies a cédé 4,8%, à 5,570 D, en amassant un volume hebdomadaire de 82 mille dinars. Le titre BIAT a chapeauté le palmarès des échanges. Terminant la semaine sur une légère baisse de 0,9%, à 88,700 D, l'action de la banque a alimenté le marché avec des capitaux de 1,2 MD, soit 12% du flux de la cote.



Bourse de Tunis - Séance du Vendredi

Jusqu'où ira la chute ?

Le marché boursier a poursuivi sa descente, vendredi. L'indice de référence, Tunindex, a terminé la séance sur une baisse de 0,2%, à 8346,8 points, dans un faible volume de 2,4 MD. Aucune transaction de bloc n'a été réalisée sur la séance, rapporte l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs.

Le titre STIP s'est offert la palme des hausses. L'action de l'unique producteur de pneus en Tunisie

s'est appréciée de 3,8% à 4,370 D, dans un flux anémique de mille dinars.

Le titre Assurances Maghreb Vie a terminé la séance sur une note d'optimisme. L'action de l'assureur vie a signé une progression de 1,7%, à 5,390 D. La valeur a eu des échanges réduits de 19 mille dinars sur la séance.

Dans le rouge, le titre Délice

Holding a abandonné 2%, à 10,290 D. L'action du champion national de l'industrie laitière a chapeauté le palmarès des volumes avec un flux de 430 mille dinars.

Le titre SIAME n'a pas réussi à se distinguer sur la séance. L'action du spécialiste des appareillages électriques a reculé de 1,9%, à 3,560 D. La valeur a drainé des échanges limités de 6 mille dinars sur la séance.



Dividendes Exercice 2023

La BCT fixe les conditions de distribution des dividendes par les banques

La Banque Centrale de Tunisie a publié, jeudi, une circulaire aux banques et aux établissements financiers dans laquelle elle fixe les conditions relatives à la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2023.

En vertu de cette circulaire, la distribution des dividendes sera effectuée dans la limite de 35% du bénéfice de l'exercice 2023 pour les banques et les établissements financiers présentant des ratios de solvabilité et Tier 1 arrêtés à fin 2023, après déduction

des dividendes à verser, qui dépassent les niveaux minimums réglementaires de 2,5% au moins.

Elle sera, également, sans limite et après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie, pour les banques et les établissements financiers présentant des ratios de solvabilité et Tier 1 arrêtés à fin 2023, après déduction des dividendes à verser, qui dépassent les niveaux minimums réglementaires respectivement de 2,5% et 3,5% au moins.

L'accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie est requis pour toute distribution de dividendes par les banques et les établissements financiers ne respectant pas, à fin 2023, les normes prudentielles d'adéquation des fonds propres prévues par les articles 50, 51 et 52 de la circulaire n°2018-06 susvisée.

Cette circulaire n'est pas applicable aux établissements de paiement.



HORS-SÉRIE



L'Entreprise Digitale

Tunindex

8 346,83

Var. Année **-4,61 %**
09/02/2024

Tunindex 20

3 665,10

Var. Année **-4,46 %**
09/02/2024Volume semaine **27,280** Million DTCapitalisation **24,46** Milliard DTPER marché **9,5**
(Décembre)

INDICES SECTORIELS

Code ICB		INDICE	Var An
8000	Sociétés Financières	6 346,81	-3,13%
8300	Banques	5 913,79	-3,06%
8500	Assurances	13 214,81	-7,21%
8700	Services Financiers	9 354,82	1,85%
5000	Services aux Consommateurs	2 885,71	-3,89%
5300	Distribution	4 546,43	-3,89%
3000	Biens de Consommations	6 489,84	-7,58%
3500	Agro-Alimentaire et Boissons	7 936,36	-9,09%
3700	Produits Ménagers et de Soins Personnel	2 106,89	-2,96%
2000	Industries	1 559,44	-6,01%
2300	Batiment et Matériaux de Constructions	650,93	-8,00%
1000	Matériaux de Base	3 674,67	-5,90%

+ FORTES HAUSSES DE LA SEMAINE

	CLÔTURE	VAR. Hebdo
ELECTROSTAR	0,360	16,13%
ASSAD	0,810	6,58%
SPDIT-SICAF	9,190	4,43%
STIP	4,370	3,55%
ESSOUKNA	1,520	3,40%

+ FORTES BAISES DE LA SEMAINE

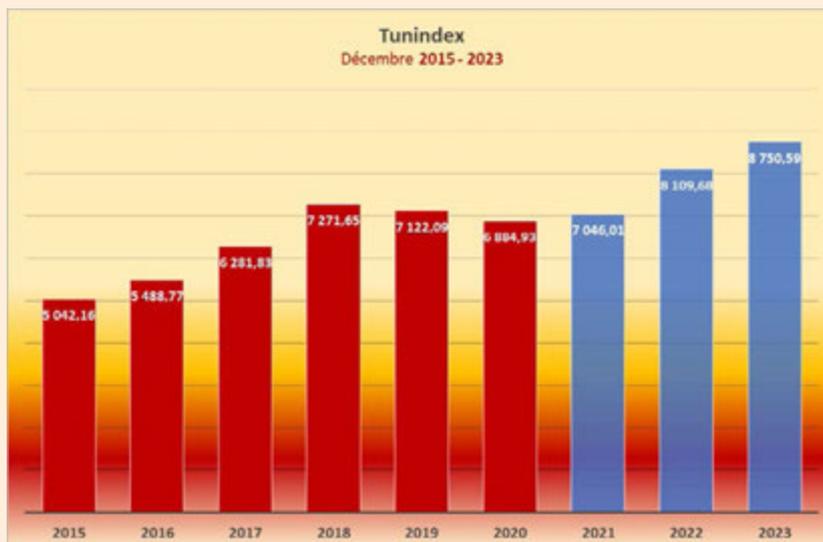
	CLÔTURE	VAR. Hebdo
AETECH	0,260	-13,33%
TELNET HOLDING	5,240	-10,43%
MONOPRIX	4,500	-10,00%
SOMOCER	0,670	-4,29%
OFFICE PLAST	1,140	-4,20%

+ FORTES BAISES DE L'ANNEE

	CLÔTURE	VAR. Hebdo
TELNET HOLDING	5,240	-31,95%
UADH	0,480	-26,15%
GIF FILTER	0,400	-24,53%
ALKIMIA	22,780	-23,48%
AETECH	0,260	-21,21%

+ FORTES HAUSSES DE L'ANNEE

	CLÔTURE	VAR. AN
ELECTROSTAR	0,360	28,57%
BEST LEASE	2,290	14,50%
ATELIER MEUBLES INT	4,920	11,82%
SOTUMAG	5,580	9,84%
SERVICOM	0,240	9,09%



COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture		09/02/2024	Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)
			Décembre 2023	Semaine précédente	De la semaine			
SOCIETES FINANCIERES								12 985,257
BANQUES								10 807,482
Amen Bank	5	30 264 000	33,500	32,900	32,900	0,00%	-1,79%	995,686
ATB	1	100 000 000	2,700	2,670	2,650	-0,75%	-1,85%	265,000
BH Bank	5	47 600 000	11,950	10,680	10,800	1,12%	-9,62%	514,080
BIAT	5	35 700 000	91,900	89,500	88,700	-0,89%	-3,48%	3 166,590
BNA	5	64 000 000	8,130	7,650	7,600	-0,65%	-6,52%	486,400
Banque de Tunisie	1	270 000 000	5,380	5,300	5,300	0,00%	-1,49%	1 431,000
BTE (ADP)	20	1 000 000	4,970	4,040	4,030	-0,25%	-18,91%	4,030
STB	5	155 375 000	3,740	3,340	3,300	-1,20%	-11,76%	512,738
Attijari Bank	5	42 000 000	46,140	46,000	45,680	-0,70%	-1,00%	1 918,560
UBCI	5	20 001 529	22,500	23,000	23,000	0,00%	2,22%	460,035
UIB	5	32 560 000	25,900	25,380	24,400	-3,86%	-5,79%	794,464
Wifack Bank	5	30 000 000	8,700	8,650	8,630	-0,23%	-0,80%	258,900
ASSURANCES								1 278,511
ASTREE	5	6 000 000	48,500	48,000	48,000	0,00%	-1,03%	288,000
BH Assurances	5	2 660 000	48,750	48,750	48,750	0,00%	0,00%	129,675
STAR	10	2 307 693	176,700	159,900	160,000	0,06%	-9,45%	369,231
Tunis RE	5	20 000 000	7,200	6,800	6,820	0,29%	-5,28%	136,400
Assur. MAGHREBIA	10	4 500 000	52,450	50,980	48,990	-3,90%	-6,60%	220,455
MAGHREBIA Vie	1	25 000 000	6,040	5,500	5,390	-2,00%	-10,76%	134,750
LEASING								583,967
ATL	1	32 500 000	3,600	3,620	3,600	-0,55%	0,00%	117,000
BH Leasing	5	7 000 000	3,240	3,110	2,980	-4,18%	-8,02%	20,860
Best Lease	1	30 000 000	2,000	2,290	2,290	0,00%	14,50%	68,700
CIL	5	7 000 000	19,190	19,200	19,140	-0,31%	-0,26%	133,980
Hannibal Lease	5	11 000 000	5,270	5,260	5,200	-1,14%	-1,33%	57,200
Attijari Leasing	10	2 750 000	16,800	16,970	16,900	-0,41%	0,60%	46,475
Tunisie Leasing Fact	5	10 800 000	13,000	12,970	12,940	-0,23%	-0,46%	139,752
SOCIETES D'INVESTISSEMENTS								315,297
PL. TSIE Sicaf	10	1 000 000	48,950	48,500	48,510	0,02%	-0,90%	48,510
SPDIT Sicaf	1	28 000 000	8,500	8,800	9,190	4,43%	8,12%	257,320
Tuninvest Sicar	1	966 000	9,000	9,820	9,800	-0,20%	8,89%	9,467
INDUSTRIES								8 838,677
HOLDING								1 927,345
OneTech Holding	1	80 400 000	8,920	8,100	8,300	2,47%	-6,95%	667,320
Poulina GH	1	180 003 600	8,000	7,250	7,000	-3,45%	-12,50%	1 260,025
AGRO-ALIMENTAIRE								3 511,266
CEREALIS	1	4 888 889	13,300	13,300	13,300	0,00%	0,00%	65,022
Delice Holding	10	54 907 262	11,700	10,500	10,290	-2,00%	-12,05%	564,996
LAND'OR	1	13 784 285	6,000	6,000	6,130	2,17%	2,17%	84,498
SFBT	1	247 500 000	12,450	11,240	11,300	0,53%	-9,24%	2 796,750
SOPAT	1	37 861 250	1,440					0,000
PHARMACEUTIQUE								230,750
ADWYA	1							0,000
SIPHAT	5	1 800 000	3,760	3,750	3,750	0,00%	-0,27%	6,750
UNIMED	1	32 000 000	7,480	7,200	7,000	-2,78%	-6,42%	224,000
COMPOSANTS AUTOMOBILE								51,143
ASSAD	1	24 000 000	0,840	0,760	0,810	6,58%	-3,57%	19,440
GIF-FILTER	1	10 536 994	0,530	0,390	0,400	2,56%	-24,53%	4,215
STEQ	5	1 400 000	6,500	6,500	6,500	0,00%	0,00%	9,100
STIP	3	4 207 824	4,540	4,220	4,370	3,55%	-3,74%	18,388

source: bVMT

données fournis à titre indicatif

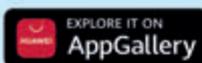
COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture		09/02/2024	Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)
			Décembre 2022	Semaine précédente	De la semaine			
CIMENTIER								669,182
Carthage Cement	1	343 624 940	1,970	1,870	1,850	-1,07%	-6,09%	635,706
Ciments de Bizerte	1	44 047 290	0,940	0,750	0,760	1,33%	-19,15%	33,476
CHIMIE								312,514
Air Liquide	25	1 637 504	81,120	80,000	80,400	0,50%	-0,89%	131,655
ALKIMIA	10	1 947 253	29,770	22,780	22,780	0,00%	-23,48%	44,358
ICF	10	2 100 000	71,400	67,000	65,000	-2,99%	-8,96%	136,500
INDUSTRIES DIVERSES								2 000,198
AMS								0,000
Euro-Cycle	1	9 801 000	15,950	12,990	12,950	-0,31%	-18,81%	126,923
MPBS	2	10 334 430	5,360	4,550	4,520	-0,66%	-15,67%	46,712
New Body Line	1	4 250 400	5,300	5,220	5,190	-0,57%	-2,08%	22,060
Office PLAST	1	14 662 164	1,220	1,190	1,140	-4,20%	-6,56%	16,715
SAH Lilas	1	84 015 979	9,100	7,800	8,000	2,56%	-12,09%	672,128
Atelier Meubles Int	1	5 561 635	4,400	4,800	4,920	2,50%	11,82%	27,363
SIAME	1	15 444 000	3,820	3,670	3,560	-3,00%	-6,81%	54,981
SANIMED	1,109	12 400 000	1,260	1,280	1,230	-3,91%	-2,38%	15,252
SOMOCER	1	40 656 000	0,730	0,700	0,670	-4,29%	-8,22%	27,240
SOTEMAIL	1	34 513 514	3,140	2,520	2,520	0,00%	-19,75%	86,974
SOTUVER	1	39 254 475	12,000	12,000	11,980	-0,17%	-0,17%	470,269
SOTIPAPIER	1,09	28 184 091	5,630	4,850	4,700	-3,09%	-16,52%	132,465
SOTRAPIL	5	4 138 200	14,950	15,000	14,890	-0,73%	-0,40%	61,618
TPR	1	50 000 000	4,970	4,720	4,790	1,48%	-3,62%	239,500
IMMOBILIER								72,136
SIMPAR	5	1 100 000	35,010	34,490	34,490	0,00%	-1,49%	37,939
SITS	1	15 600 000	1,700	1,700	1,700	0,00%	0,00%	26,520
ESSOUKNA	1	5 050 500	1,500	1,470	1,520	3,40%	1,33%	7,677
TECHNOLOGIE								64,143
AETECH	1	2 223 334	0,330	0,300	0,260	-13,33%	-21,21%	0,578
TELNET Holding	1	12 130 800	7,700	5,850	5,240	-10,43%	-31,95%	63,565
SERVICES								1 462,097
DISTRIBUTION AUTOMOBILE								870,510
ARTES	1	38 250 000	6,500	6,300	6,290	-0,16%	-3,23%	240,593
CITY CARS	1	18 000 000	12,480	12,420	12,390	-0,24%	-0,72%	223,020
ENNAKL Automobile	1	30 000 000	12,500	11,740	11,700	-0,34%	-6,40%	351,000
UADH	1	36 953 847	0,650	0,470	0,480	2,13%	-26,15%	17,738
STA	1	2 000 000	19,500	19,500	19,080	-2,15%	-2,15%	38,160
AUTRES SERVICES								192,088
CELLCOM	1	4 461 532	1,590	1,500	1,500	0,00%	-5,66%	6,692
ELECTROSTAR	2	10 287 556	0,280	0,310	0,360	16,13%	28,57%	3,704
MIP	1	4 398 937	0,140	0,140	0,140	0,00%	0,00%	0,616
TUNISAIR	1	106 199 280	0,440	0,420	0,410	-2,38%	-6,82%	43,542
SMART Tunisie	5	8 677 237	16,530	15,900	15,850	-0,31%	-4,11%	137,534
TELECOMMUNICATIONS								94,248
SERVICOM	1	11 874 000	0,220	0,240	0,240	0,00%	9,09%	2,850
SOTETEL	5	4 636 800	3,600	3,600	3,640	1,11%	1,11%	16,878
Tawasol GH	1	108 000 000	0,710	0,700	0,690	-1,43%	-2,82%	74,520
DISTRIBUTION DE BIENS DE CONSOMMATION								305,251
Sotumag	1	13 200 000	5,080	5,500	5,580	1,45%	9,84%	73,656
Magasin General	1	15 777 070	7,990	7,550	7,450	-1,32%	-6,76%	117,539
Monoprix	2	25 345 736	5,140	5,000	4,500	-10,00%	-12,45%	114,056
<i>(Données fournis à titre indicatif) source: BVMT</i>								23 286,030



 **ATB PAY**

Retirez votre argent
بتاليفونك تقضي شورك



5ème Forum méditerranéen sur l'eau

Appel au lancement d'une initiative internationale pour une transition hydrique durable



transition hydrique durable, a indiqué , mercredi à Tunis, le secrétaire d'Etat aux ressources hydrauliques, Ridha Gabouj.

Cette initiative cible la fixation des objectifs et des principes d'une coopération qui servira les intérêts communs et permettra d'éviter les conflits liés à l'eau, conformément au droit international en vigueur, a-t-il ajouté, dans son message de clôture du 5ème Forum méditerranéen de l'eau.

L'initiative inclura les mécanismes de financement et d'appui innovants et durables à travers les différents fonds du climat et invitera les pays industrialisés à respecter leurs engagements de mobilisation des financements nécessaires à la lutte contre le changement climatique.

-La Tunisie œuvre pour que le Forum mondial de l'eau devant se tenir en mai prochain, à Bali,

soit la base d'un consensus pour le lancement d'une initiative internationale de

La ministre de l'Environnement, Leila Chikhaoui, a de, son côté, souligné qu'il est « grand temps



d'agir vite en prenant conscience que chacun, acteurs publics et privés, citoyens et responsables dans tous les secteurs et à tous les niveaux ont leur rôle à jouer pour contribuer à la durabilité et au bon usage de la ressource eau. Cette volonté de passer à l'action de manière urgente figure, aussi, dans la nouvelle vision du développement socio-économique de la Tunisie à l'horizon 2035 ».

Et d'ajouter « notre responsabilité commune aujourd'hui est de mobiliser tous les efforts pour s'engager résolument dans la lutte contre les changements climatiques et leurs effets sur les ressources hydrauliques, car en dépit des défis internationaux et de la vulnérabilité manifeste de nos pays du sud de la Méditerranée, je demeure optimiste pour le futur de notre pays ».

Le panel de clôture a été l'occasion de présenter les recommandations adressées par le Forum de Tunis au Forum de Bali. Le comité de rédaction composé par des jeunes méditerranéens, dont des tunisiens, a appelé la communauté internationale à passer, urgemment, à l'action, face aux menaces qui planent sur l'eau et à trouver les mécanismes pour démocratiser les coûts dans les pays qui n'ont pas les moyens financiers et technologiques

pour faire face aux changements climatiques.

Entre autres recommandations, les jeunes ont cité le soutien du processus de concertation transfrontalier comme cadre de dialogue en vue d'aboutir à une vision régionale appropriée de la gouvernance de l'eau. Il s'agit, aussi, de reconnaître l'importance d'utiliser le triple nexus science-pratique-politique, pour l'adaptation de pratiques transformatrices de la gestion de l'eau, de penser à la biodiversité, de reconnaître l'importance critique des écosystèmes d'eau douce dans la région méditerranéenne et de les intégrer pleinement dans les cadres politiques nationaux, méditerranéens et internationaux.

Parmi les recommandations figurent, aussi, celles relatives au renforcement de la réglementation relative à l'eau au niveau international, pour soutenir les initiatives de préservation des écosystèmes d'eau douce, à l'optimisation de la coordination institutionnelle et entre acteurs de l'eau et à la valorisation des savoirs locaux et des pratiques traditionnelles pour un mix de solutions fondées sur la nature et les technologies.

Personnes handicapées

Le président de l'organisation tunisienne de défense des droits des personnes handicapées, Yosri Mezati, a déclaré, mercredi à la TAP, que le ministère des affaires sociales s'apprête à distribuer la carte intelligente aux personnes handicapées en juin 2024.

Il a ajouté à l'issue d'une réunion tenue au siège du ministère des affaires sociales sous la présidence du ministre, Malek Ezzahi que la carte permettrait de faciliter les démarches, de surmonter les difficultés liées à la présentation de plusieurs documents en même temps et fournirait des données précises sur les personnes handicapées et les types de handicap.

Il a souligné que la séance de travail a porté sur plusieurs questions dont, notamment, le respect par les entreprises publiques et privées de la loi relative à l'emploi de 2% de personnes handicapées, d'autant plus que cette loi n'a pas été appliquée depuis environ 10 ans.



Tunisie

Adhésion au système PAPSS pour booster le commerce intra-africain

La Banque Centrale de Tunisie a annoncé, mardi, son adhésion au Système de Paiement et de Règlement Panafricain «PAPSS», qui est une infrastructure de marché financier, lancée par Afreximbank et dédiée au règlement instantané et sécurisé des transactions commerciales transfrontalières en monnaies

locales et internationales.

Créé depuis janvier 2022, dans le cadre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine « (ZLECAf) dont la Tunisie est membre depuis juillet 2020, le réseau PAPSS compte actuellement 108 participants dont 12 banques centrales

et 96 banques commerciales africaines, indique la BCT dans un communiqué .

L'institut d'émission a adhéré à ce système de paiement en vertu d'une convention signée, mardi, par le Gouverneur de la BCT, Marouane El Abassi, en présence de la ministre du

Commerce et du Développement des Exportations, Kalthoum Ben Rejeb, du Vice-Président d'Afreximbank, Georges Elombi et du Président Exécutif dudit système, Mike Ogbalu.

A cette occasion, El Abassi a souligné que l'adhésion au système PAPSS témoigne de l'adhésion de l'institut d'émission aux priorités stratégiques d'intégration régionale du pays dans le continent africain sur le plan économique et financier.

Et d'ajouter que « cette initiative vient soutenir et couronner les efforts du Gouvernement, sous l'égide du ministère du commerce, pour la concrétisation de l'intégration de la Tunisie à la ZLECAF.

Le Gouverneur de la BCT a mentionné qu'après son adhésion début 2022 au système interarabe de paiement et de règlement (BUNA), la Banque Centrale de Tunisie continue à s'inscrire dans les priorités stratégiques du pays notamment d'intégration régionale en matière économique et financière en adhérant au système PAPSS.

Dans ce contexte, il a exhorté les banques et la poste à adhérer à ce mécanisme alternatif rapide, sécurisé et moins coûteux pour accompagner au mieux les opérateurs économiques tunisiens dans leurs transactions économiques et financières dans

le continent africain.

Selon lui, le but ultime serait d'ouvrir la voie à la Tunisie pour créer une nouvelle dynamique commerciale avec l'Afrique et élargir le spectre des opportunités avec cet espace commercial à fort potentiel.

Pour sa part, la ministre du Commerce a insisté sur l'importance de l'adhésion à une telle plateforme qui serait à même de promouvoir l'intégration au secteur formel et de booster les exportations intra-africaines, tout en permettant une réduction des coûts de transactions et le raccourcissement des délais de traitement.

Elombi a, quant à lui, salué l'adhésion de la BCT au PAPSS, en mentionnant qu'il s'agit là d'un événement historique marquant la toute première adhésion d'une banque centrale d'Afrique du Nord à ce système et la consolidation de la relation entre Afreximbank et la Tunisie. Il a, en outre, souligné l'importance de cette étape qui contribuera, sans doute, à l'amélioration des paiements transfrontaliers entre la Tunisie et le reste de l'Afrique.

Il s'est également dit "confiant" que cette adhésion de la banque portera ses fruits et aboutira à des avancées concrètes pour le commerce et la croissance économique en Afrique.



Nouveau record de chaleur

Le mois de janvier dernier a été le plus chaud jamais enregistré, a annoncé jeudi l'observatoire européen Copernicus après un nouveau record de chaleur en début de l'année en cours.

Dans un communiqué, relayé par des médias, Copernicus a indiqué que la température moyenne de l'air en surface le mois dernier avait atteint 13,14 degrés Celsius.

Selon les données du réseau européen, la température moyenne mondiale au cours des 12 derniers mois, -entre février 2023, et janvier 2024-, était de 0,64 degrés Celsius supérieure à la moyenne de la période 1991-2020.

La température du mois dernier, a-t-il expliqué, dépassait de 0,12 degrés la température de janvier 2020, qui était la plus élevée jamais enregistrée.

Copernicus a également rapporté que les huit derniers mois ont été tous les plus chauds d'affilée.

RADIO DIASPORA TUNISIA

*the voices of
the diaspora*



in partnership with



Tunisiens à l'étranger

Démarrage de l'obtention de l'identité numérique et de retrait des documents d'état civil



Les Tunisiens à l'étranger ont commencé depuis hier, vendredi 9 février 2024, à obtenir leurs identités numériques, à accéder au portail citoyen, à retirer les documents d'état civil, à recevoir des avis sur le courrier électronique officiel concernant le permis de conduire, des documents relatifs aux véhicules et à conclure des contrats électroniques en ligne, en utilisant le mécanisme de la signature électronique.

Le ministère des Technologies de la communication a noté samedi

dans un communiqué, que les nouvelles procédures incluaient également la création des portefeuilles électroniques liés à l'identité à distance ainsi qu'un service d'enregistrement par téléphone mobile, les tablettes enregistrés via l'espace citoyen et d'autres services disponibles sans limite géographique.

Plus de 2000 citoyens tunisiens résidents à l'étranger se sont inscrits depuis le 12 janvier 2024 pour obtenir une application d'identification numérique sur

mobile, a précisé le ministère, notant que depuis le vendredi 9 février 2024, le lien de l'application a été envoyé avec la tenue des rendez-vous virtuels pour activer le service et fournir l'encadrement technique nécessaire.

Il est à noter que cette identité numérique, qui sera connectée au téléphone portable privé, est valable 3 ans et renouvelée à distance. Son utilisation permettra également aux citoyens à l'étranger d'améliorer la communication avec l'administration tunisienne en toute sécurité.

Le Ministère des Technologies de la Communication a d'ailleurs invité les Tunisiens à l'étranger à participer à la phase pilote d'utilisation de l'application d'identité numérique sur mobile "E-Houwiya", en répondant au formulaire électronique joint au lien suivant : <https://t.ly/w8W2k>. Le ministère a signalé que cette expérience pilote s'étend à fin février.



Vers la mise en place d'une plateforme digitale pour communiquer avec les Tunisiens à l'étranger

Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger Nabil Ammar a souligné que son département se penche actuellement sur la préparation d'une plateforme digitale permettant de communiquer avec la diaspora tunisienne.

Selon le ministre, cette plateforme s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle vision pour la modernisation des services consulaires. Objectif : renforcer les liens culturels entre la Tunisie et les Tunisiens installés à l'étranger et conforter le rôle des compétences tunisiennes dans la mise en œuvre des projets d'investissements en

Tunisie, indique un communiqué du département des Affaires étrangères.

Nabil Ammar a présidé, mercredi, au siège du ministère, une séance de travail, en présence du Président de l'Association spatiale tunisienne "TUNSA", Ahmed Fadhel, ainsi que des hauts cadres du département chargés du suivi de dossiers de coopération avec des pays partenaires dans le domaine de la technologie et des applications spatiales.

A cette occasion, il a mis l'accent sur l'importance que la Tunisie accorde à ses compétences à l'étranger et à leur contribution

aux efforts de développement pour promouvoir le rayonnement du pays à l'échelle régionale et internationale, en particulier en ce qui concerne les domaines technologiques prometteurs.

Le ministre a, en outre, souligné le rôle du ministère dans le suivi de projets économiques et d'investissements mis en œuvre grâce à la contribution des compétences tunisiennes établies à l'étranger.

Pour sa part, Ahmed Fadhel a fait un exposé sur la composition de ladite association, ses objectifs et son plan d'action.



Mövenpick Hôtel du Lac
clin d'œil à la Saint Valentin !

Un décor féérique pour une expo de peinture hors normes. Un brassage de couleurs du meilleur goût. Malgré les rigueurs de la météo qui caractérisent le mois de février, fait un pied de nez à la chute du baromètre

narguant le froid ainsi que le vent qui souffle par rafales. Il se rattrape en réchauffant les transports amoureux de la planète. Le calendrier se mue en mois de rose en prévision de l'aube du 14 quand le soleil projette ses rayons les plus

lumineux aux couleurs vives de la Saint Valentin.

Cela reproduit bien l'atmosphère magnifique de l'expo d'un collectif de jeunes peintres, logée dans le grand hall de l'hôtel Mövenpick du Lac. L'expo est merveilleusement



28 médailles

La sélection tunisienne d'haltérophilie a totalisé 28 médailles (10 or, 10 argent et 8 bronze), à l'issue de la 5e et dernière journée des 34e championnats d'Afrique d'haltérophilie organisés à Ismailia (Egypte) et qualificatifs aux Jeux Olympiques de Paris-2024.

La dernière journée des compétitions a vu le Tunisien Ezzedine Maïk (+109 kg) décrocher trois médailles d'argent à l'arraché (150 kg), à l'épaulé-jeté (160 kg) et au total (310 kg) permettant à la Tunisie de terminer avec un total de 28 médailles et de se classer deuxième par équipe aussi bien chez les filles que chez les garçons.

Les précédentes médailles, rappelle-t-on, sont revenues à Chayma Rahmouni (64 kg: 3 or), Karem Ben Hnia (73 kg: 3 or), Eya Aouadi (55 kg: 2 or et 1 argent), Essra Bejaoui (55 kg : 1 or et 2 argent), Amine Bouhejba (61 kg: 1 or et 1 argent), Ayoub Salem (67 kg : 3 argent), Slim Bechini (81 kg : 1 argent), Jawaher Guesmi (71 kg : 3 bronze), Hamza Ben Amor (81 kg : 2 bronze), Sajir Jebali (61 kg : 1 bronze) et Zeineb Maghraoui (76 kg : 1 bronze).

pilotée par Michela Margherita Sarti, elle-même peintre et magicienne de la palette, des couleurs et des pinceaux. Le thème de l'évènement en harmonie avec la saison se décline avec un accent lyrique : "Les légendes amoureuses, couples mythiques"

Un décor étrange venu d'ailleurs, ça vous parle encore ?

L'ambiance, les visiteurs, les artistes, les organisateurs, la qualité de l'air, que sais-je, les lumières, le standing de l'endroit, tout suintait l'amour, le bonheur et...la volupté. Le figuratif se mêlait à l'abstrait, troublant les esprits. Et la plastique en s'y rajoutant embellit davantage l'ensemble. Et ce jour là comme par enchantement elle était au rendez-vous.

Nous avons pris la température du lieu et du moment et sans exagération c'était pareil à ce qui règne dans les couloirs et les enceintes de Tate Gallery à Londres ou au Guggenheim de NY.

Que l'on nous pardonne nos emportements mais comprenez que le soir du vernissage, il y avait matière à délire. Nous étions dans une bulle de Well bieng intégral. La sortie collective du groupe d'artistes pour saluer les visiteurs était terriblement bien

scénarisée. Ils étaient multiples. Et ressemblants à la fois. Le talent était leur trait d'union. Et l'originalité, leur trait de caractère. Et quelle touche de pinceau ! De la maestria pure.

Des légendes joliment revues et corrigées

Les commentaires des visiteurs sont, on l'imagine bien, décalés par rapport aux propos des critiques d'art. Mais ils ne manquaient pas de tonalité. Il est vrai que les reproductions de légendes ne sont pas très ressemblantes avec le récit.

Mamie Eve et Papy Adam ont été repris à plusieurs versions. Parfois il est vrai on les retrouve dans un décor Club Med avant l'heure. Fatalement, ils n'étaient pas très couverts. Il faut les comprendre, l'on était encore loin de la fashion week. Forcément ils prenaient leurs aises avec le Dress Code.

D'ailleurs l'ambiance, n'était pas électrisée car on aperçoit sur une toile Eva tendre une pomme à son Adamo. Tableau plutôt coquin, vous voyez bien ce que je veux dire. Et la toile ne peint pas la suite de la légende. Le public s'est perdu dans des élucubrations saugrenues. Ont-ils, ou pas, croqué la pomme ? L'un des leurs, beaucoup plus tard s'est écrié that is the question ! Allez savoir ! Spéculation ! On



a vu que ce n'était pas peint noir sur blanc. Cependant beaucoup s'accordent à dire qu'ils vécutent tumultueux.

Il faut croire qu'ils étaient possédés par le démon ces deux là pour écouter la parole de Satan ? Avaient ils le diable au corps ? Mystère ! Une chose est sûre et qu'ils eurent beaucoup d'enfants. Et comme la peinture l'a prédit, la palette ne manquait pas de couleur.

N'était-il pas plus sage pour eux d'attendre que l'on eut réglé la question de la gravitation universelle, découvert la théorie de la relativité, que Mozart et Salieri eurent tranché leur contentieux, et qu'enfin le planning familial soit mis au point et tutti quanti ? Trop tard, *alea jacta est*, dira plus tard un de leurs rejetons, particulièrement excité, celui-là !

On s'est également attardé sur ce qui pouvait être la légende de Roméo et Juliette. On est toujours scandalisé de savoir que Juliette avait à peine quatorze ans lors du déroulement des faits. Et d'ailleurs on sent à la confusion de la scène que la tension n'est pas retombée entre les deux familles des tourtereaux.

Les Capulet veulent toujours en découdre avec les Montaigu et d'ailleurs comme le disait audacieusement l'un des

présents, cette histoire pourrait mal finir. Qu'importe allez visiter cette expo, elle est ensorceleuse.

Les ébats de Carmen

La cérémonie de vernissage a été agrémentée par un intermède musical époustouflant. Un orchestre super performant a accompagné Maram Bouhbel, dans un grand jour ainsi que Haythem Hadhiri, en pleine éruption. Tous deux ont repris deux tableaux succincts de l'opéra "Carmen" de Georges Bizet.

De la tenue. Et, des frissons ! Les voix, les sonorités, le jeu de scène de tous était au top du top ! Le registre du lyrique n'est pas facile et pourtant ces deux jeunes pousses et leurs instrumentistes ont montré qu'ils ont "voix" au chapitre ! Irrésistibles. Deux vers sonnent haut et fort dans la partition et ils ont survolté le public.

Carmen dit à son amant "Mais si je t'aime, si je t'aime.....prends garde à toi" Oh, l'effrontée ! Ce n'est pas sans rappeler la dame qui tend la main avec la pomme. Oh là, là, des gens infréquentables ces artistes ? Oh que non, n'hésitez pas foncez, l'expo est encore là jusqu'au 19 avril.

Prima Donna !

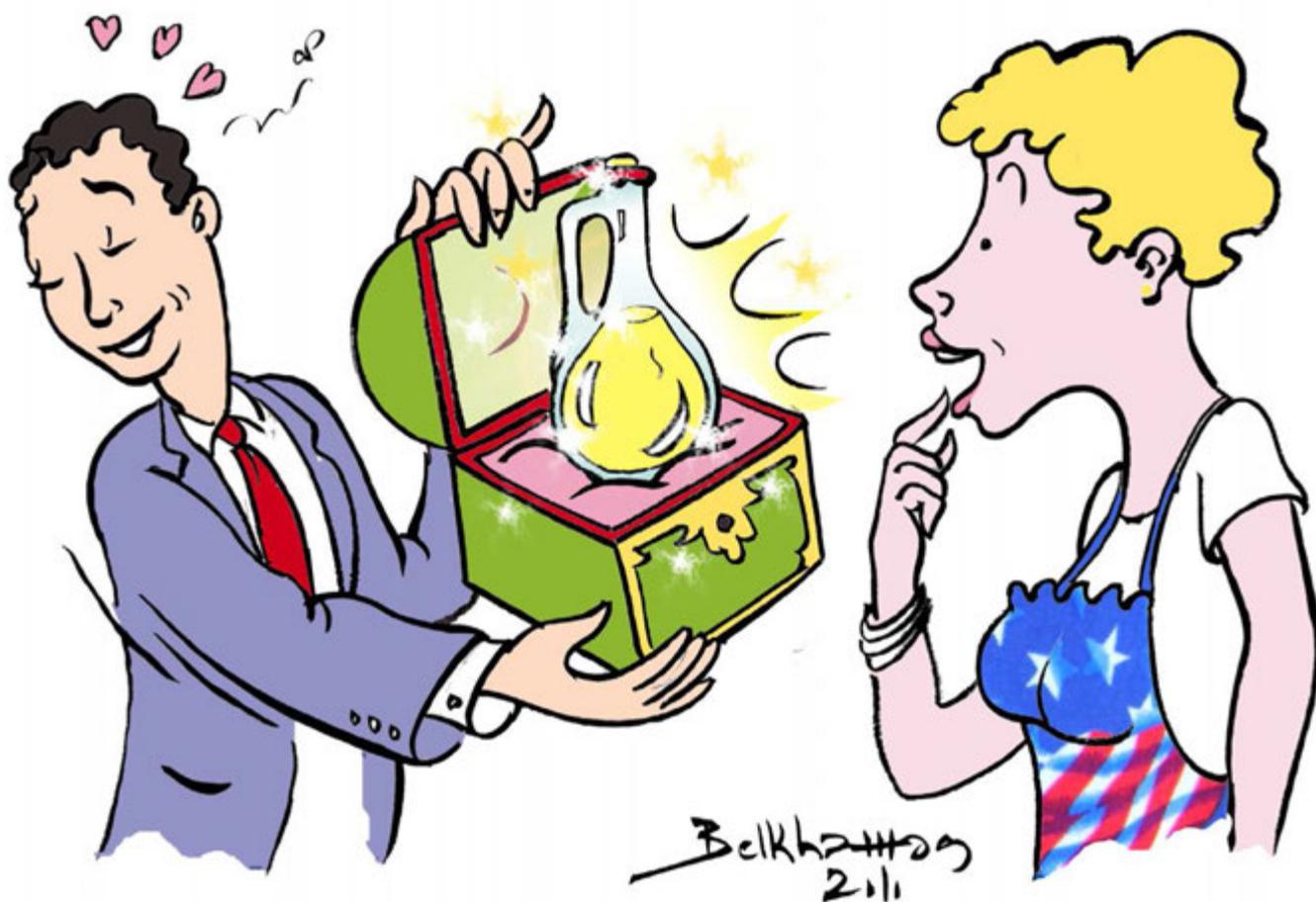
Météo Décembre 2023

Avec un bilan pluviométrique excédentaire dépassant les 80%, le mois de décembre 2023 est considéré comme le 5e mois de décembre le plus pluvieux depuis 1950, révèle l'Institut national de la météorologie (INM) dans son dernier bulletin climatologique.

Ainsi, le bilan total du mois était de 2084,4 mm, alors que la normale pour les mêmes stations était de 1132,4 mm, ce qui représente 184,1 % de la normale du mois.

Durant ce mois, la température moyenne générale a atteint 13,8°C et elle était supérieure à la moyenne de référence (12,5°C) avec un écart de +1,3°C, ce qui le classe comme le sixième mois de décembre le plus chaud depuis 1950.

Selon l'INM, le mois de Décembre 2023 a été marqué par un temps souvent instable. Des perturbations se sont succédées, plus fréquemment qu'à l'ordinaire, notamment sur les régions du Nord et le littoral Est. Ces perturbations ont généré des fortes pluies temporairement orageuses et localement intenses et qui ont été accompagnées de fortes rafales de vent.





Saint Valentin... épargnez-nous!

Du mimétisme sauvage et du copiage qui frise l'aberration, et en veux-tu en voilà. Des messages sms, des Nancy Ajram à 250 DT la place, des week-end pour amoureux, des offres d'hôtels... D'ailleurs, je suis un peu fâchée car mon patron n'a même pas pensé à me faire offrir un cadeau, peut-être que ça me ferait venir un fiancé, on ne sait jamais

Mais en fouillant un peu sur Wikipédia et sur google, j'ai été surprise de savoir que le mois de Février était, depuis l'Antiquité, associé avec la fertilité –froid oblige– et que durant cette période, chez les Grecs, Zeus avait épousé Héra, c'est peut-être pour ça que leur pays est actuellement en faillite; et dans la Rome antique, Junon et Pan menaient toute une java durant cette période qu'on appelait les lupercales.

Avec l'arrivée du christianisme et les problèmes qu'il rencontra à l'époque avec ses riverains, 3 martyrs nommés Valentin subirent bien des déboires et furent canonisés un 14 Février, parmi eux un Valentin de chez nous, ce qui peut expliquer tout ce raffut médiatique autour de cette date.

D'après ce que j'ai pu lire, cette fête était avant tout celle des célibataires –filles et garçons– qui s'offraient ainsi une occasion de se rencontrer ; mais tout cela est bien dépassé maintenant avec l'école, Internet le téléphone portable... c'est le 14 février tous les jours. Mais ce qui est curieux malgré tout ça, l'âge du célibat se prolonge au grand dam des parents qui voient leur progéniture se complaire dans cette longue solitude... Mais bon, c'est toute une autre histoire.

Il semblerait que, encore une fois, ce sont les Anglais qui normalisèrent l'événement qui semble s'étendre un peu partout dans le monde, du Pakistan à la Chine en passant par le Brésil.....

Il semble qu'au Japon, ce 14 février, les jeunes femmes offrent obligatoirement des chocolats aux hommes...

Alors puisqu'il semble qu'on n'ait pas tellement le choix que de suivre, sauvons les meubles et proposons que nos jeunes tunisiennes offrent aux jeunes tunisiens ce jour-là une deglet nour fourrée aux amandes. Ça fera -certainement- tourner le commerce local

Ibtissem

(février 2010)

KIOSQUE



LeMag n°105

- Budget 2023 : Le gouvernement Bouden propose des mesures urgentes à prendre
- «Le décret présidentiel sur la réconciliation pénale est inapplicable», affirme Faouzi Abderrahmane
- Fuite des cerveaux tunisiens
- Les beignets de Ghomrassen au patrimoine mondial de l'Unesco?



LeMag n°101

- IDE : Forte augmentation des investissements étrangers
- Impact de la dévaluation du dinar sur les entreprises publiques
- De l'air pour ne plus avoir soif à l'école
- La nouvelle Golf 8 en Tunisie



LeMag n°99

- Guerre en Ukraine : L'onde de choc économique sur la Tunisie
- Pas de réduction du déficit énergétique et des prix de l'électricité sans énergies renouvelables
- Suppression des autorisations pour 12 activités économiques
- «El Hadhra» de Fadhel Jaziri : Transe au cœur de la Cité



LeMag n°91

- Risque Tunisie : Fortes pressions sociales et internationales
- Les exportations du jean tunisien aux USA ont bondi de 69% en 2021
- 1,5 million de Tunisiens auraient payé 570 MDT de pot-de-vin en 2020
- «Yallaa» ou la découverte des joies de la création avec Rania Werda



LeMag n°85

- Marché financier 2021 : Quel bilan ?
- Loi de finances 2022 : Les sociétés de Commerce International en colère
- Loi de Finances 2022 : Créances fiscales, réduction des pénalités et facilités de paiements
- Récit d'une aventure artistique de Rached Zarrai Miladi



LeMag n°79

- Recouvrement : Un frein à la pérennité de l'entreprise
- Re*Connect, promouvoir les femmes évoluant dans l'IT
- Marché de l'automobile: Des immatriculations en légère baisse en octobre
- La Tunisie n'a pas besoin du FMI pour financer son économie

UBCI, 1^{ère} Banque en Tunisie Labélisée « Engagé RSE »



Kia EV6. 100% électrique.



Movement that inspires

CITY CARS S.A/ CONCESSIONNAIRE Kia / 31, Rue des Usines ZI la Goulette-Kram/Tél : (216) 36 406 200.

Rejoignez nous sur nos pages :

